



1.2

Plan Local d'Urbanisme - Méré

Diagnostic et Etat Initial de l'Environnement

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du 04/06/2018



Introduction	p.3		
HABITANTS ET LOGEMENTS	p.7		
Population			
Age de la population			
Ménages			
Logements			
Occupation du parc			
Accès au logement			
Niveau de confort du parc de logements			
Construction neuve et point mort			
ACTIVITÉS	p.19		
Population active et emploi			
Tissu économique			
Activités économiques			
Activités agricoles			
MOBILITÉS	p.31		
Déplacements domicile-travail			
Accessibilité			
Maillage viaire			
Mobilité et stationnement			
Transports collectifs			
Mobilités et circulations douces			
Equipements			
		ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT – SOCLE NATUREL	p.39
		Relief et hydrographie	
		Milieux aquatiques et humides	
		Espaces naturels – Natura 2000 et Forêt de Protection	
		Espaces naturels – ZIEC	
		Fonctionnement biologique	
		Continuité écologique – SRCE	
		Boisements	
		Trame verte urbaine	
		Occupation du sol et foncier	
		ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT – COMPOSANTES PAYSAGÈRES	p.58
		Paysage d'inscription	
		Paysages bâtis – lecture historique	
		Paysages bâtis – entités paysagères bâties	
		Paysages d'entrée de bourg	
		Patrimoine	
		ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT – SOCLE NATUREL	p.82
		Energie	
		Eau potable	
		Gestion des eaux usées	
		Déchets	
		Risques naturels	
		Risques et nuisances industrielles	
		Nuisances sonores	



- L'élaboration du PLU de Méré (valant révision du POS) s'inscrit dans la volonté municipale de marquer une nouvelle étape dans l'évolution de la vie de la commune et des méréens.
- Les objectifs initiaux affichés dans la délibération de prescription du PLU du 16 décembre 2014 visent à :
 - Redéfinir le document d'urbanisme pour l'adapter à l'aménagement actuel de la commune et aux objectifs de développement durable.
 - Permettre la mise en compatibilité du document d'urbanisme communal avec la nouvelle Charte du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse.
 - Veiller à une utilisation économe des espaces encore disponibles dans les zones bâties.
 - Protéger et mettre en valeur les espaces agricoles et naturels, en accord avec les orientations de la Charte du Parc, et plus particulièrement, veiller à la qualité des paysages en entrée de village.



- L'élaboration du PLU s'est inscrite dans un processus de concertation avec les habitants en faisant appel aux modalités suivantes conformément à la délibération de prescription :
 - affichage de la délibération de la prescription,
 - édition d'un bulletin municipal comportant un dossier spécial PLU et diffusion à l'ensemble des habitants,
 - exposition publique,
 - dossier consultable en mairie et sur le site web communal avec téléchargement des documents prêts à diffusion.

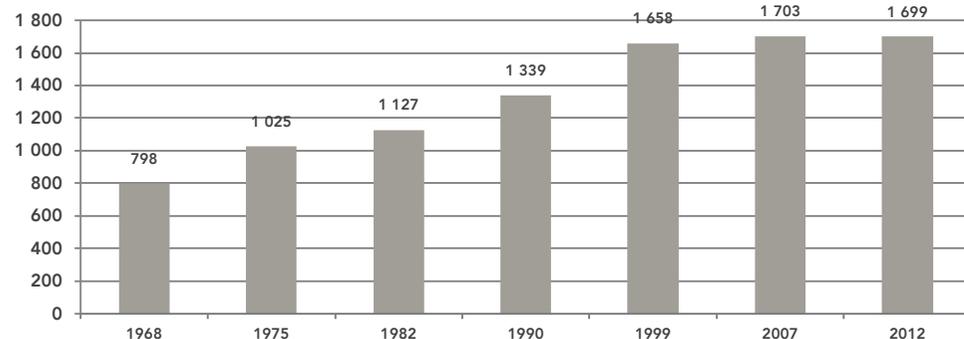
Cette concertation s'est déroulée pendant toute la durée des études nécessaires à la mise au point du projet de PLU.

- Il s'agit de définir les objectifs du développement communal pour les quinze prochaines années en assurant la cohérence des projets et l'adéquation entre l'urbanisme et l'aménagement de la commune et les évolutions des attentes des habitants, des acteurs socio-économiques locaux.

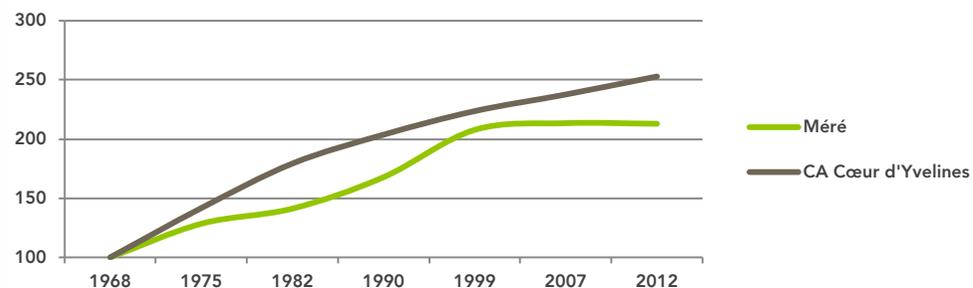


HABITANTS ET LOGEMENTS

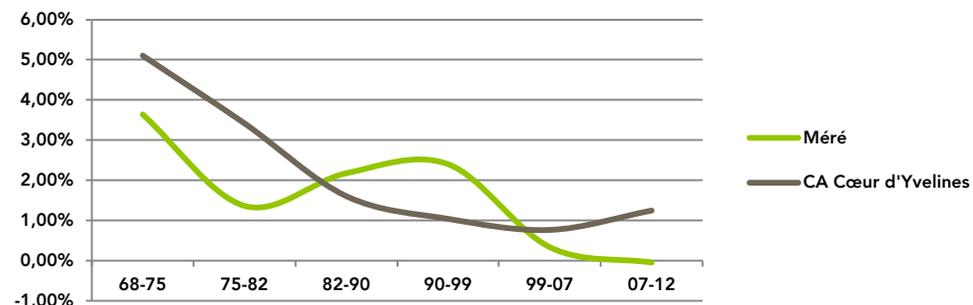
Evolution de la population communale entre 1968 et 2012 (Insee)



Evolution de la population entre 1968 et 2012 (indice base 100=1968) (Insee)



Comparaison des taux de croissance annuel moyen de la population (Insee)



Une croissance démographique continue depuis les cinquante dernières années, qui est stable depuis la décennie 2000

- En 2012*, la population communale atteint 1 699 habitants.
- La croissance de la population est continue depuis 1968 mais marque un léger ralentissement depuis le recensement 1999 pour atteindre un palier de 1 700 depuis 2007.
- Entre 1982 et 1999, le rythme de croissance démographique a été plus soutenu sur la commune de Méré qu'à l'échelle de l'intercommunalité. Sur la période 1999-2012, la tendance s'inverse, le rythme de croissance démographique est plus élevé sur le territoire de l'intercommunalité.
- Depuis 1982, l'ensemble des communes de la Communauté de communes Cœur d'Yvelines suit une tendance de maintien du rythme de croissance démographique.

Population entre 1968 et 2012 (Insee)

	1968	1975	1982	1990	1999	2007	2012
Méré	798	1 025	1 127	1 339	1 658	1 703	1 699
CC Cœur d'Yvelines	18 980	26 899	34 037	38 666	42 444	45 114	47 999

Taux de croissance annuels moyens entre 1968 et 2012 (Insee)

	68-75	75-82	82-90	90-99	99-07	07-12
Méré	3,64%	1,36%	2,18%	2,40%	0,34%	-0,05%
CC Cœur d'Yvelines	5,11%	3,42%	1,61%	1,04%	0,77%	1,25%

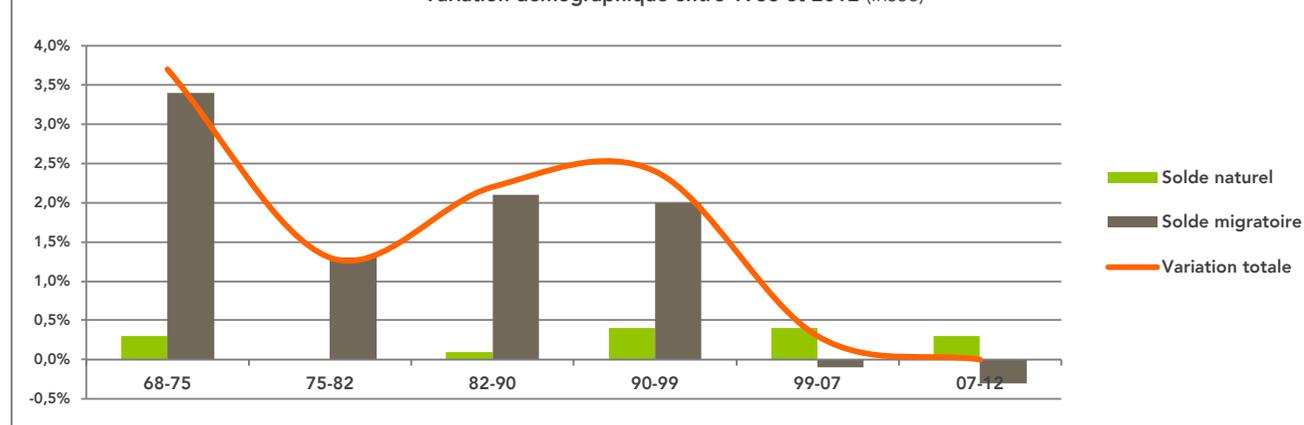
* Les données statistiques INSEE sont référencées : INSEE 2015 recensement 2012. Le traitement statistique du présent document fait apparaître la date de recensement 2012 et non la date de publication 2015.

POPULATION

Indicateurs d'évolution démographique entre 1968 et 2012 (Insee)

	68-75	75-82	82-90	90-99	99-06	07-12
Gain de population	227	102	212	319	41	-4
Taux de croissance intercensitaire	28,45%	9,95%	18,81%	23,82%	2,47%	-0,23%
Rythme annuel de nouveaux habitants	32	15	27	35	6	-1
Taux de croissance annuel moyen	3,64%	1,36%	2,18%	2,40%	0,35%	-0,05%

Variation démographique entre 1968 et 2012 (Insee)

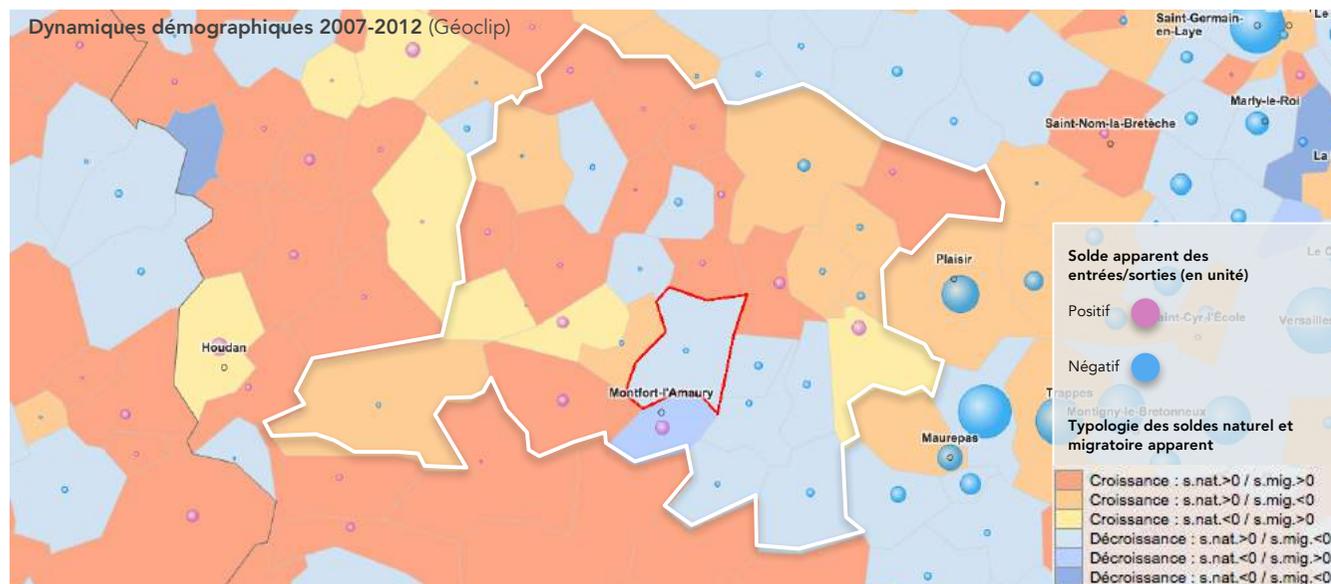


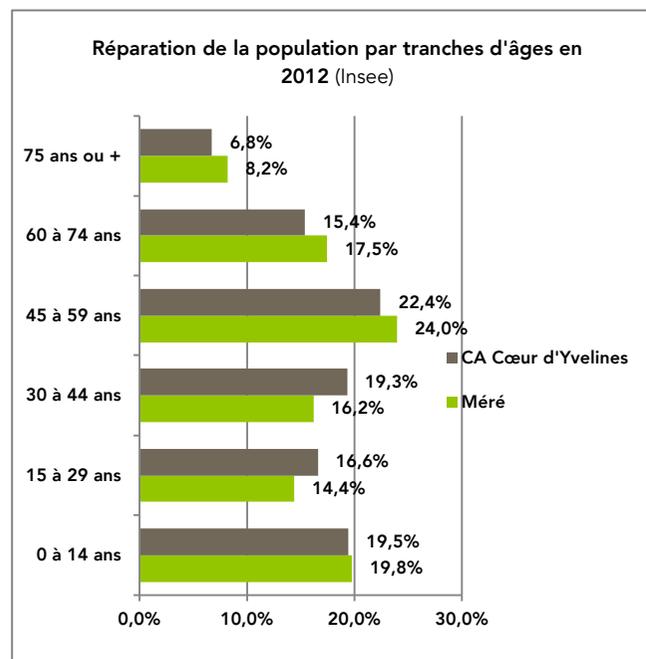
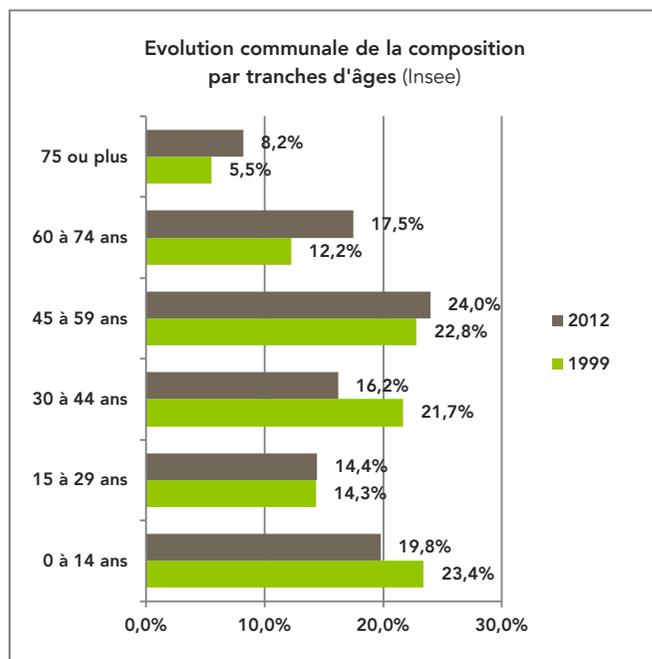
Des variations démographiques surtout liées à l'accueil de nouveaux habitants

- Au cours de la période observée (1968-2012), la croissance démographique de la commune de Méré a principalement été nourrie par l'accueil de nouveaux habitants (solde migratoire).
- Cependant entre 1999 et 2012, le solde migratoire est négatif. Les sorties ont été supérieures aux entrées sur la commune et la croissance de la population a été nourrie – stabilisée sur la dernière période - par le solde naturel.
- Depuis la période 1968-1975, le solde migratoire sur la commune de Méré est en régression continue.

L'environnement territorial de Méré est attractif et dynamique

- Méré évolue dans un espace intercommunal dynamique et attractif. Celui-ci a connu, au cours de la dernière période intercensitaire, un solde migratoire positif qui soutient la croissance démographique des communes de la communauté de communes Cœur d'Yvelines.
- Seul un large secteur, qui regroupe les communes du Sud-Est de l'intercommunalité dont Méré, est marqué par une perte de dynamique démographique et se distingue de la tendance observée à l'échelle communautaire.



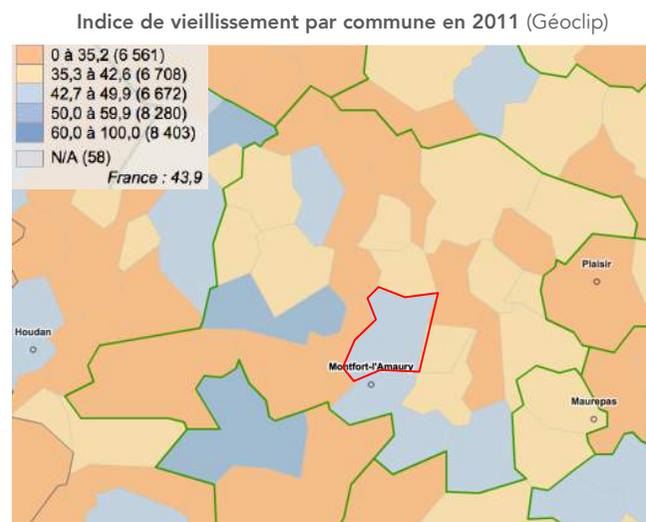
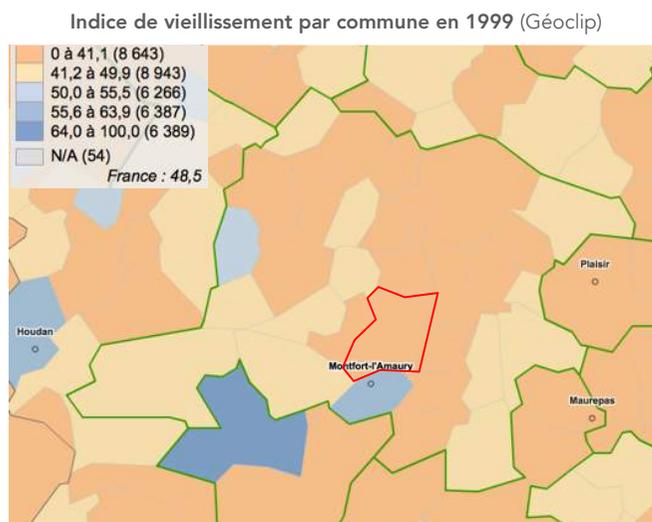


Une population communale plus âgée que celle de l'intercommunalité

- Les moins de 45 ans représentent 50,4 % de la population communale. Ils représentent 55,4 % à l'échelle Cœur d'Yvelines.
- Un indice de vieillissement parmi les plus faibles des communes alentours (0,31 pour Méré vs 0,72 pour l'intercommunalité).

Une dynamique de vieillissement de la population communale

- Une diminution marquée du poids des tranches d'âges les plus jeunes (moins de 29 ans) entre 1999 et 2012, elles passent de 37,7% à 34,2%. Cette évolution résulte d'une forte baisse des moins de 15 ans.
- Un indice de vieillissement qui progresse sur la commune : de 33,8 en 1999 à 53 en 2011.



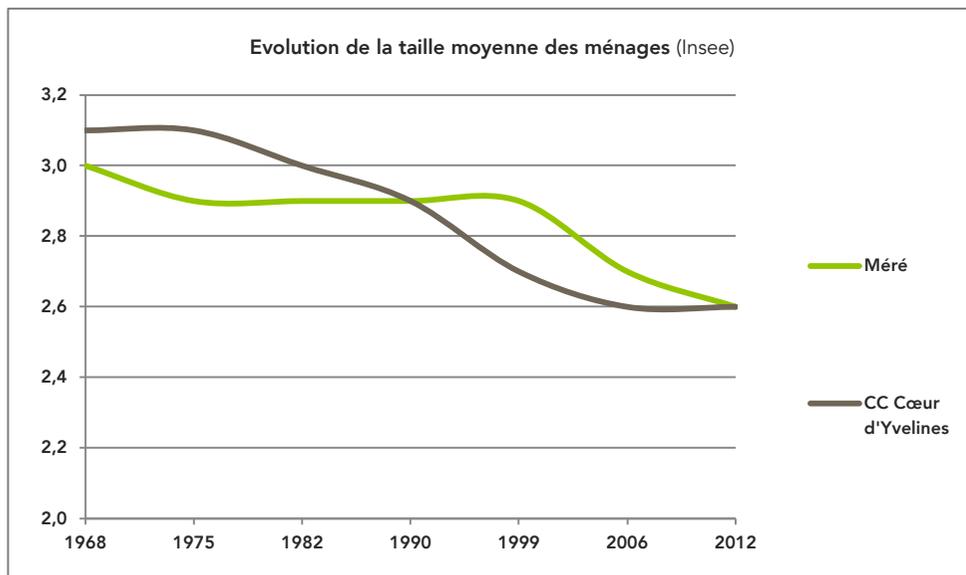
Indice de vieillissement en 2011 :

- Méré = 53
- CC Cœur d'Yvelines = 45

L'indice de vieillissement est le rapport de la population des 60 ans et plus à celle des moins de 20 ans. Un indice autour de 100 indique que les 60 ans ou plus et les moins de 20 ans sont présents dans à peu près les mêmes proportions sur le territoire.

Plus l'indice est faible, plus le rapport est favorable aux jeunes, plus il est élevé, plus il est favorable aux personnes âgées.

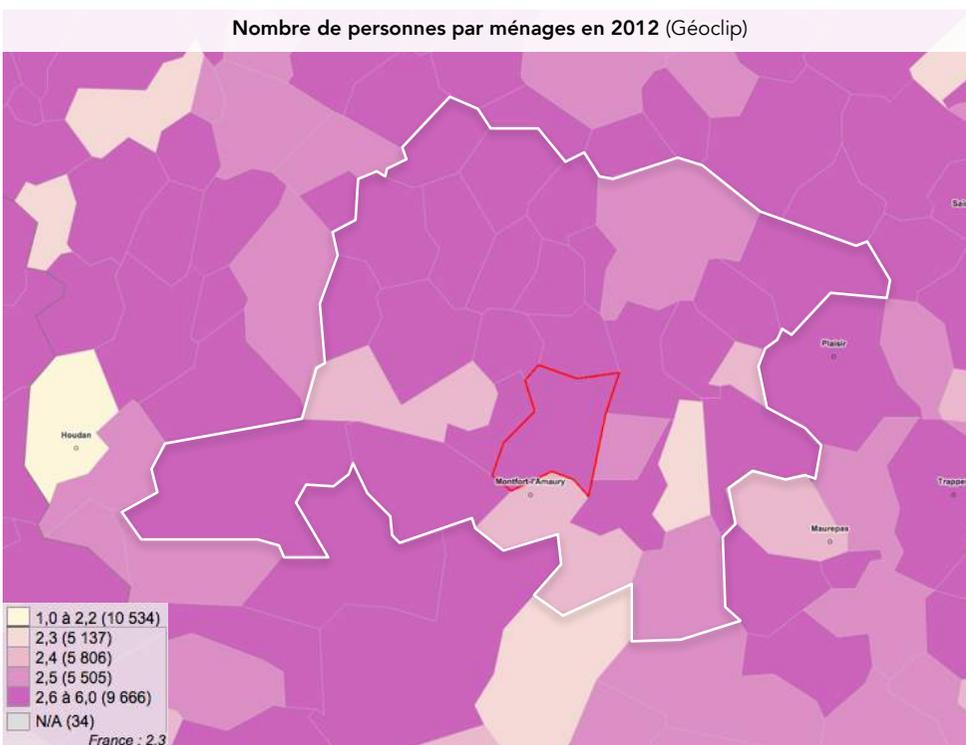
source : INSEE



Des ménages toujours plus petits depuis 1999

- En moyenne, la taille des ménages résidant sur la commune de Méré est de 2,6 personnes par ménage. Ce ratio est identique à celui constaté à l'échelle de la communauté de communes Cœur d'Yvelines (2,6).
- L'évolution de la taille moyenne des ménages méréens laisse apparaître une stabilisation à 2,9 personnes par ménage sur la période 1975 à 1999.

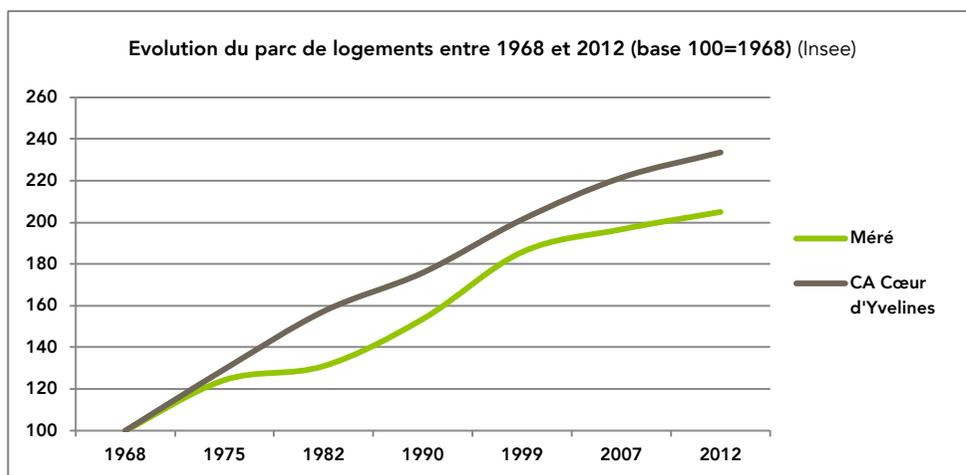
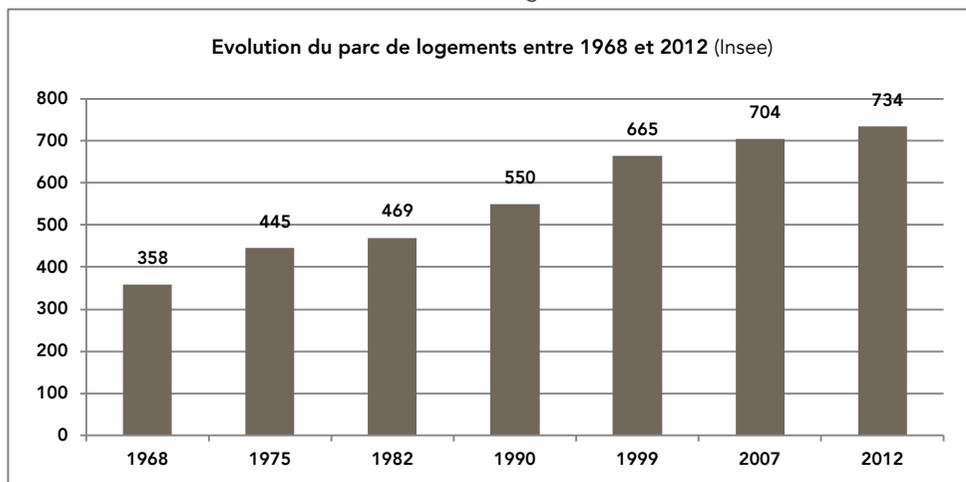
A partir de 1999, une diminution progressive du nombre de personnes par ménage est engagée. Cette diminution correspond à un phénomène de desserrement des ménages en lien avec le vieillissement tendanciel de la population communale et aux évolutions sociétales (veuvage, célibat, foyer monoparental).



LOGEMENTS

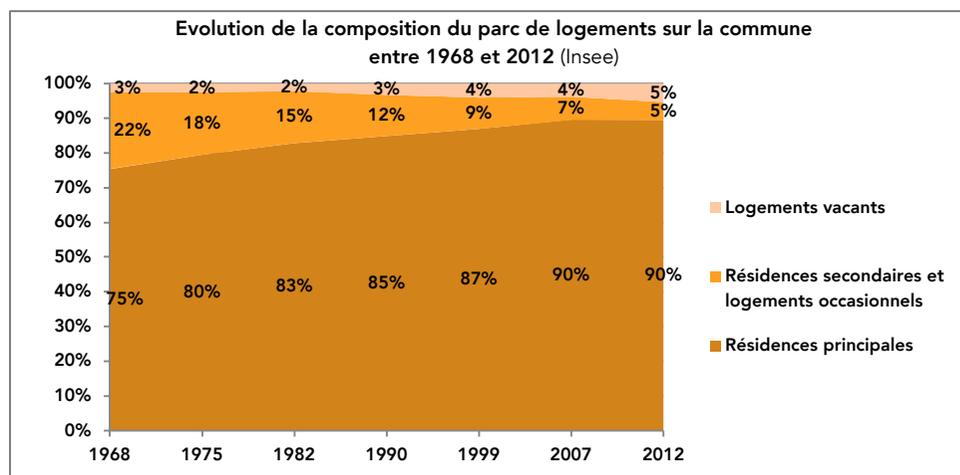
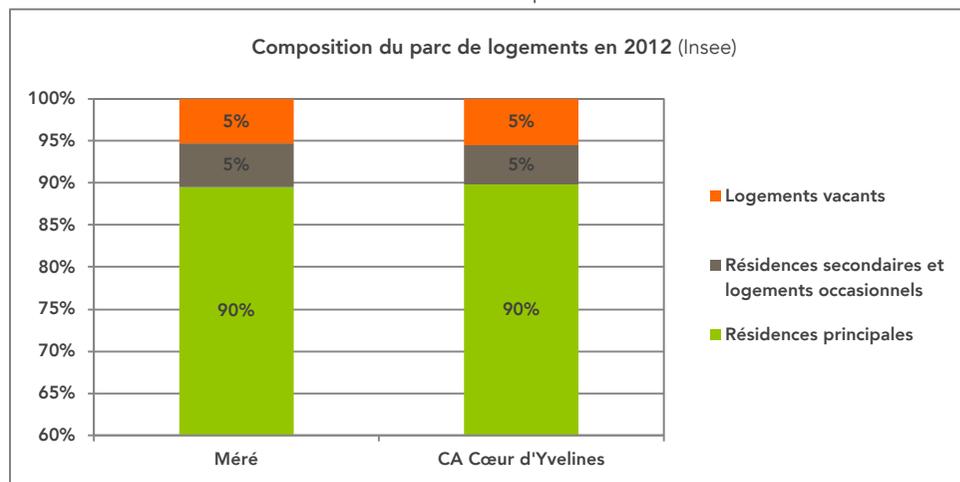
Une évolution continue du parc de logements, même pendant les périodes de moindre croissance démographique

- En 2012, la commune de Méré comptait 734 logements.
- La croissance du parc s'est opérée de façon continue depuis 1968. Les décennies 80 et 90 connaissent une forte augmentation du parc de logements avec environ 200 nouveaux logements.
- Entre 2007 et 2012, malgré la stabilisation démographique, la commune de Méré a vu son parc se développer avec la production de 34 nouveaux logements pour répondre aux seuls besoins en desserrement des ménages.

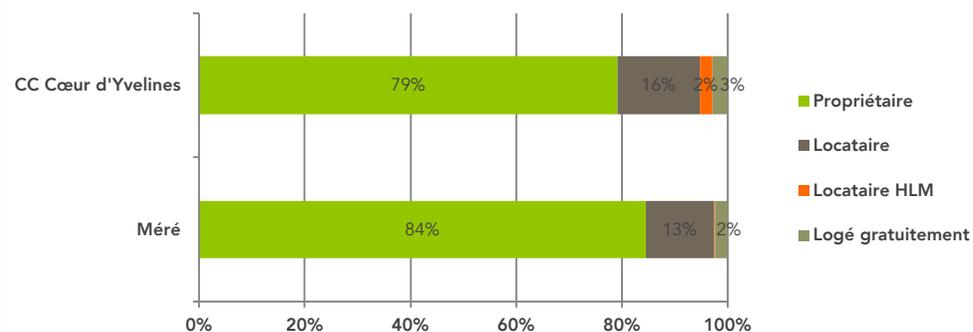


Composition du parc de logements : un parc de résidences principales très largement dominant

- La quasi majorité des logements sur Méré sont des résidences principales (90%).
- La composition du parc de logements sur la commune est identique à celle observée sur la communauté de communes Cœur d'Yvelines.
- Entre 2007 et 2012, la part des logements vacants augmente légèrement (5%). Le parc de logements sur la commune marque ainsi une légère détente au cours des dernières années après un taux de vacances relativement faible (3 à 2%). Depuis 1968, le parc de résidences secondaires se resserre fortement pour atteindre 5% en 2012.



Comparaison des statuts d'occupation des logements en 2012 (Insee)



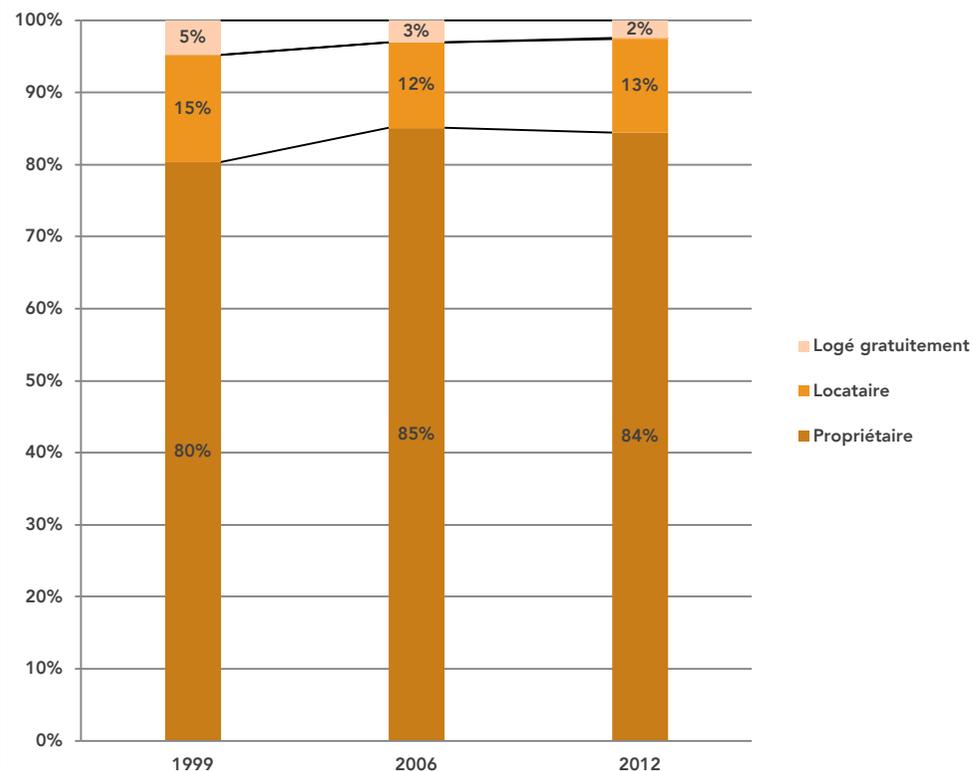
Un parc de logements principalement occupé par leurs propriétaires

- A Méré, 84% des logements sont occupés par leur propriétaire.
- Ce taux est supérieur à la moyenne constatée à l'échelle de la Communauté de communes Cœur d'Yvelines où 79% des logements sont occupés par leur propriétaire.
- Méré recense 0 logements sociaux en 2012 (au sens Insee) et 2% de logés gratuitement.

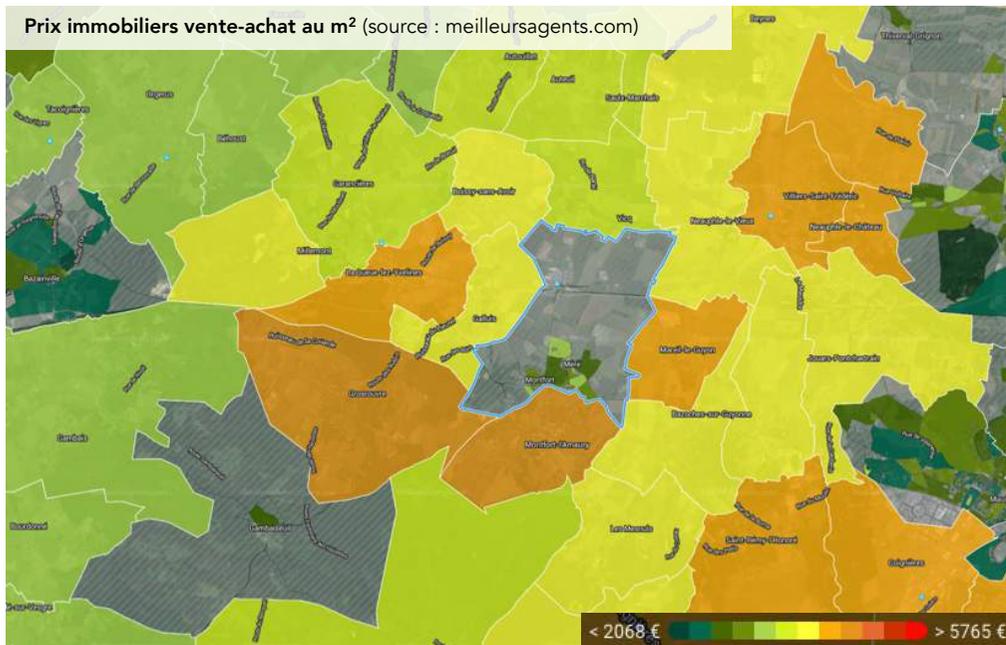
Un confortement de la part des logements occupés par leurs propriétaires

- Les logements occupés par leurs propriétaires représentent 84% en 2012 contre 80% en 1999. Tendanciellement, la part des locataires réduit sur la période observée.
- Les modes d'occupation du parc de logements évoluent cependant peu entre les différentes périodes de recensement. Les tendances sont confortées à l'échelle de la commune.

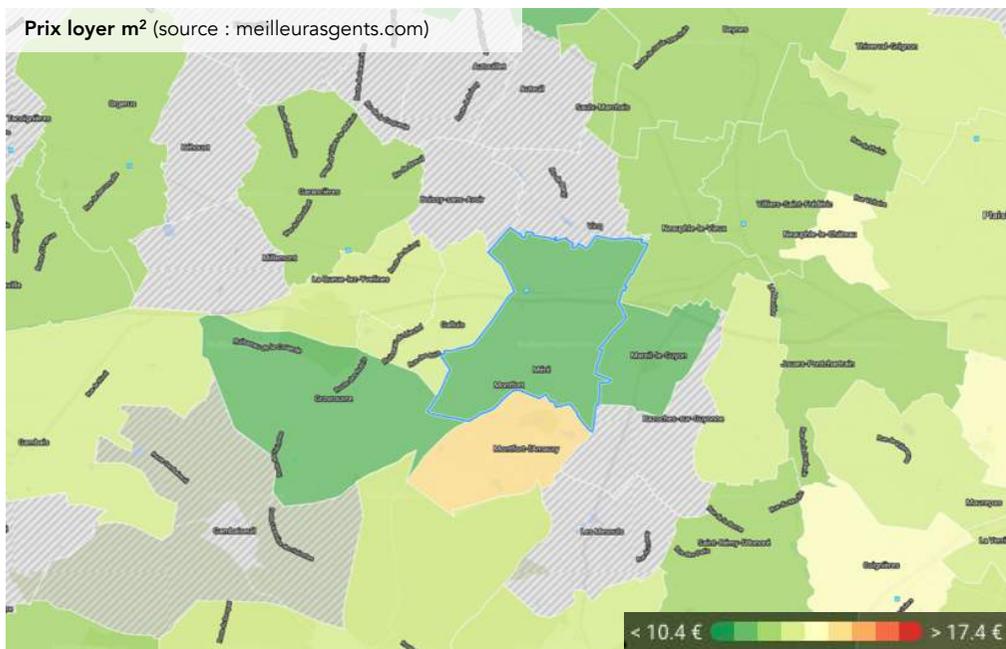
Evolution du mode d'occupation des logements entre 1999 et 2012 (Insee)



Prix immobiliers vente-achat au m² (source : meilleursagents.com)



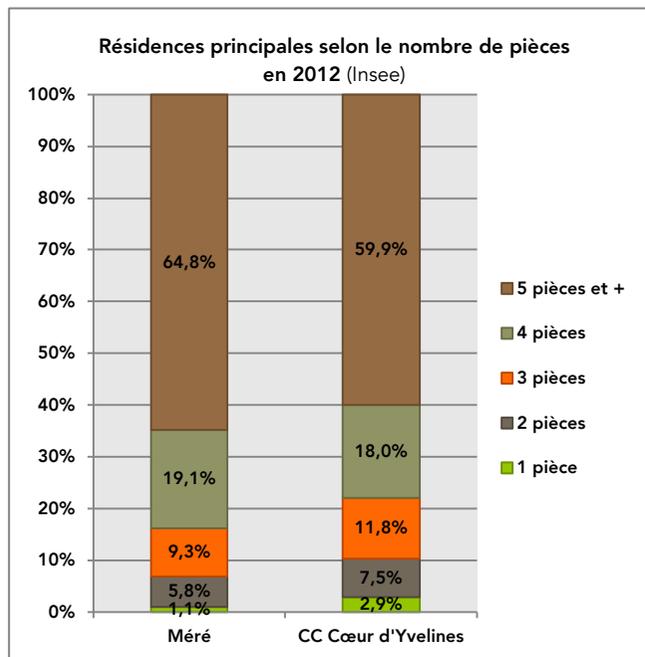
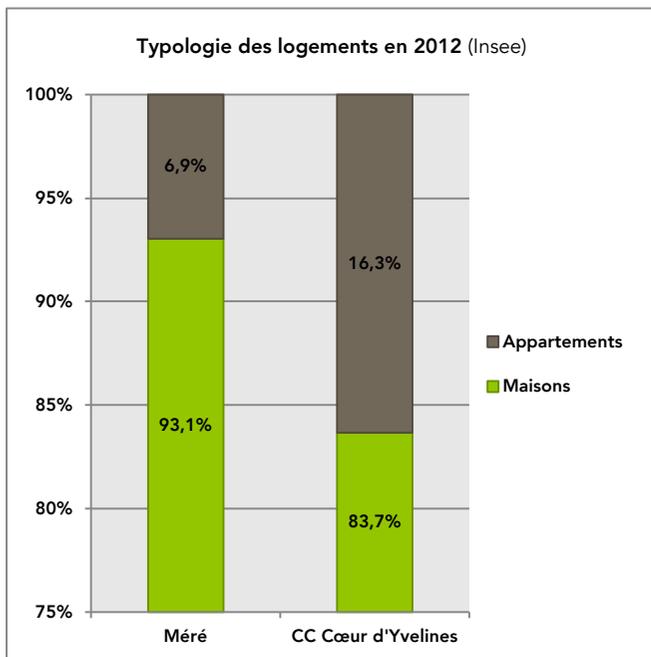
Prix loyer m² (source : meilleursagents.com)



Un niveau de prix immobilier proche de celui des communes voisines

- Le prix immobilier à Méré au 1^{er} octobre 2015 est de 2 867€/m² en moyenne, tous types de biens confondus.
 - Prix m² moyen pour les appartements : 3 436 € (entre 2 376 € et 4 581 € en fonction des zones).
 - Prix m² moyen pour les maisons : 2 836 € en moyenne (avec une fourchette variant entre 1 962 € et 3 781 €).
- A la location, le loyer mensuel moyen observé sur Méré est de 10,5 €/m².

NIVEAU DE CONFORT DU PARC DE LOGEMENTS

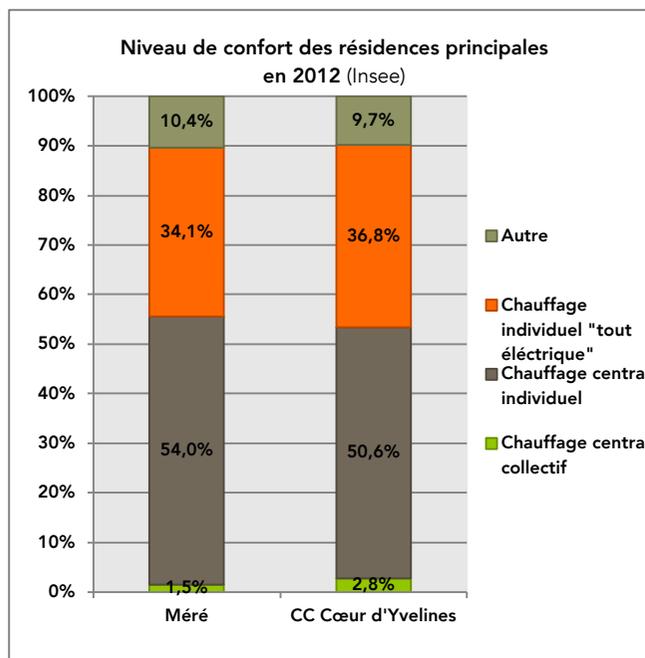
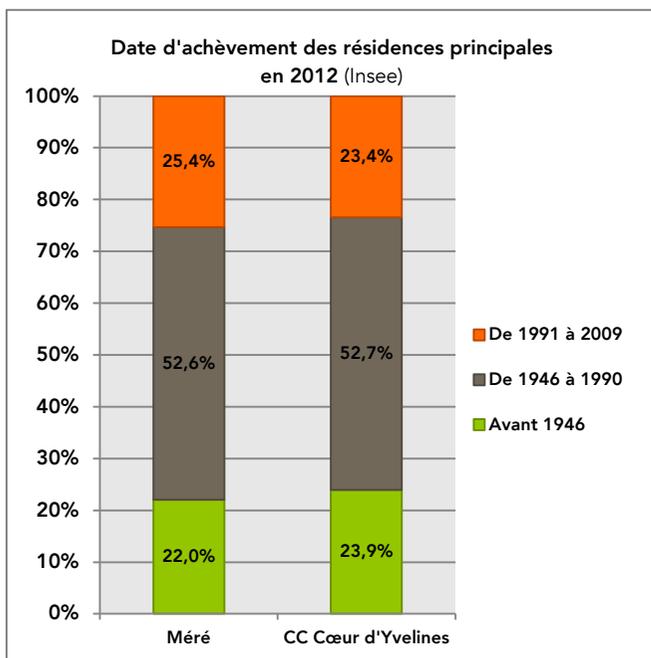


Un parc dominé par les maisons et des logements plutôt grands

- Le parc de logements présent sur la commune est dominé par les « maisons » par rapport aux « appartements ». Les maisons représentent plus de 93% du parc.
- Les logements comptent, pour près de 84% du parc, plus de 4 pièces.
- Le parc de logements se distingue de la tendance observable à l'échelle de la Communauté de communes Cœur d'Yvelines avec un parc de maisons individuelles et de grands logements proportionnellement plus élevé sur la commune de Méré.

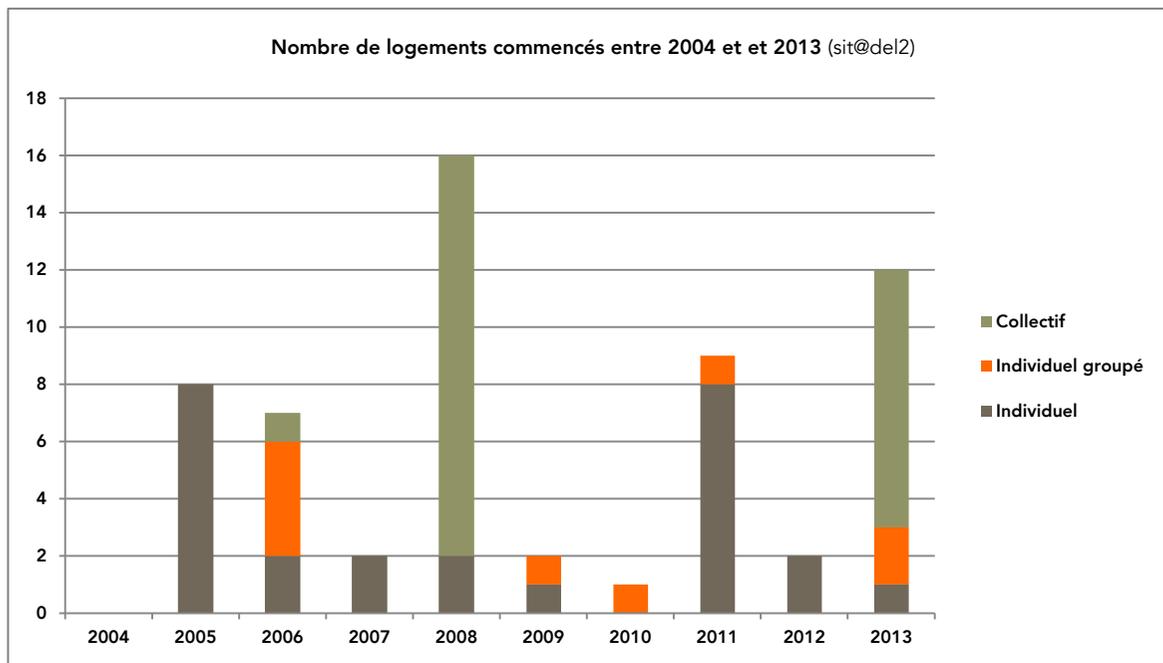
Un parc de logements construit après 1946 dont 1/4 depuis la décennie 90

- Près de 1/4 des logements ont été construits il y a moins de 25 ans et 3/4 ont été construits après 1946. Cette situation est comparable à celle du territoire de l'intercommunalité Cœur d'Yvelines.



Un niveau de confort marqué par la typologie « individuelle » du parc

- En cohérence avec les caractéristiques du parc de logements, le mode de chauffage est principalement individuel (88%). Moins de 2% des logements sont chauffés par un mode de chauffage collectif.
- La part des logements chauffés par un mode électrique est comparable sur la commune à celle du parc de l'ensemble des communes de la Communauté de communes Cœur d'Yvelines.



Une activité constructive irrégulière

- Entre 2004 et 2013, la commune de Méré a enregistré une moyenne annuelle de production de 5 logements neufs (source Sit@del2, logements commencés). Au total, ce sont 59 logements qui ont été construits sur la période observée.
- La production neuve est irrégulière sur la période observée. Elle est marquée par la réalisation de deux opérations de collectifs résidentiels en 2008 et 2013.
- La part de l'habitat individuel (60%) reste cependant le produit-logement majoritairement construit sur la période.

L'analyse des phénomènes de consommation des logements – le calcul du point mort

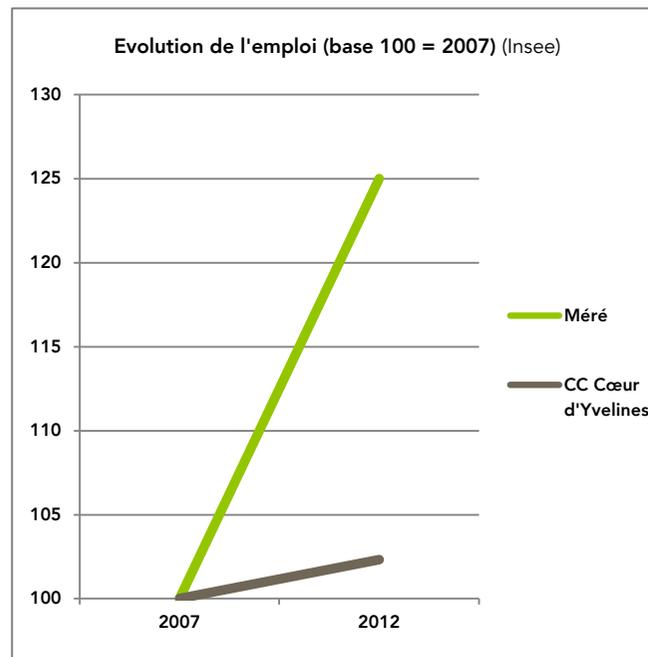
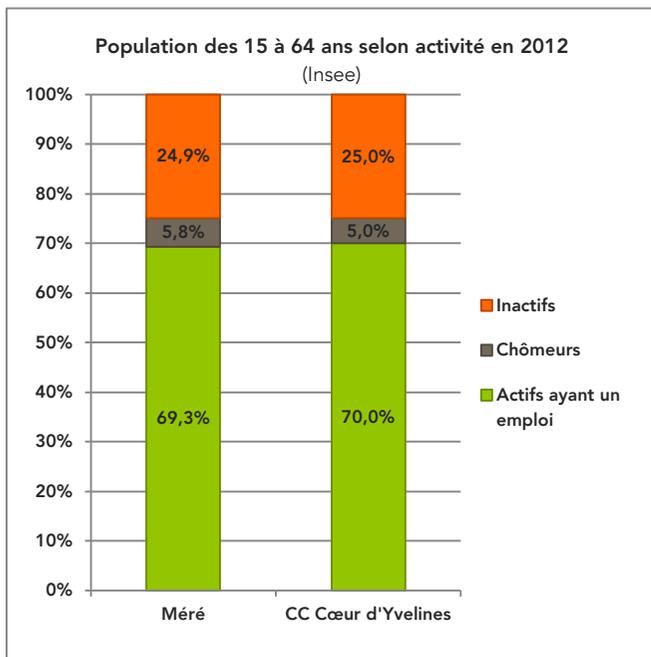
- Le point mort représente le niveau de production de logements nécessaire à l'équilibre démographique.
- Son calcul intègre l'évaluation de plusieurs phénomènes impactant l'occupation du parc et les besoins en logements :
 - le renouvellement, c'est à dire l'effet des destructions (démolitions, regroupement,...) et des créations (division, changement de destination,..) sur le stock global de logements,
 - la variation du nombre de résidences secondaires et de logements vacants,
 - le desserrement des ménages qui se traduit tendanciellement par une diminution du nombre de personnes par logement.
- L'évaluation du point mort sur la commune de Méré entre 2007-2012 est d'environ 5 logements par an. Ce niveau est assuré par le niveau de production neuve observé au cours dernières années (environ 6 logements par an).

Calcul du point mort		
	2007-2012	2007-2012 (par an)
Logements utilisés pour le renouvellement	- 1	/
Variation des résidences secondaires	- 8	- 2
Variation logements vacants	12	2
Desserrement	22	6
Point mort <i>= logements nécessaires au maintien de la population</i>	25	5
Construction neuve	30	6



ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

POPULATION ACTIVE ET EMPLOI

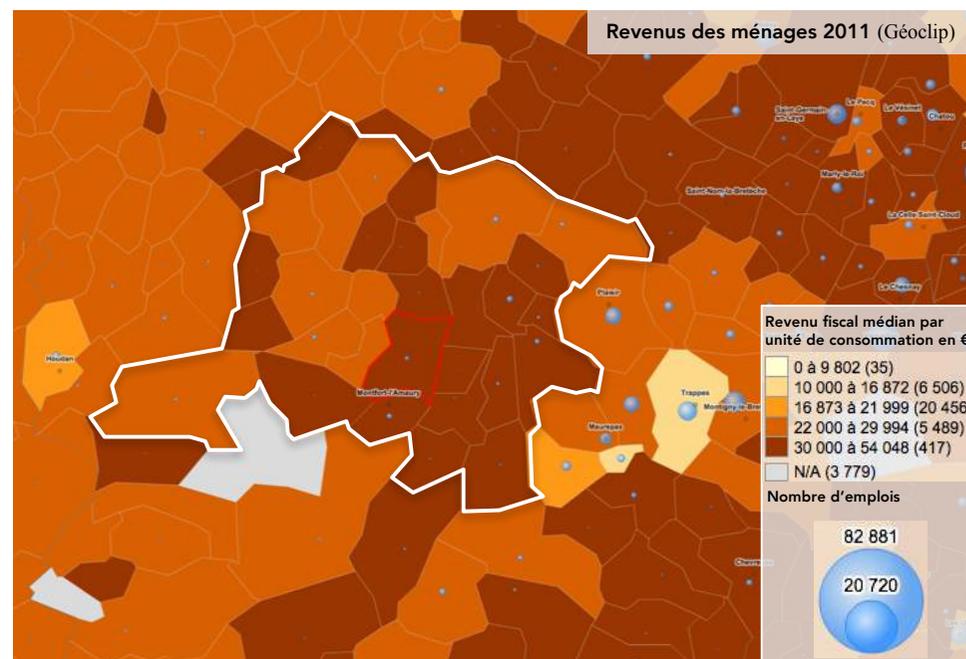
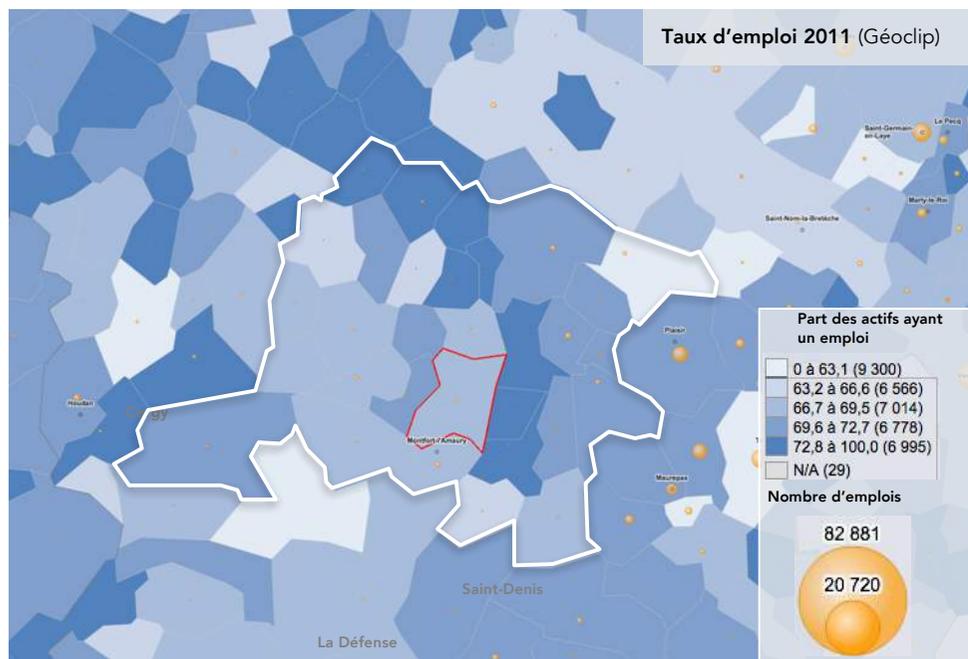


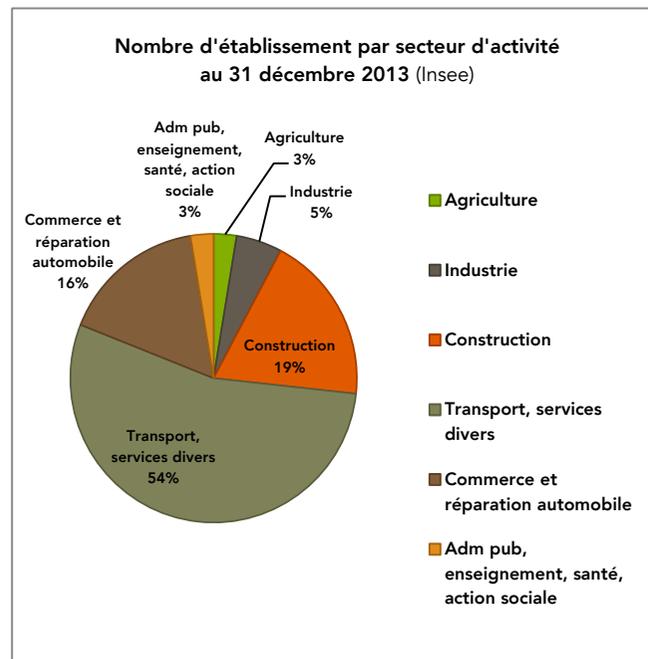
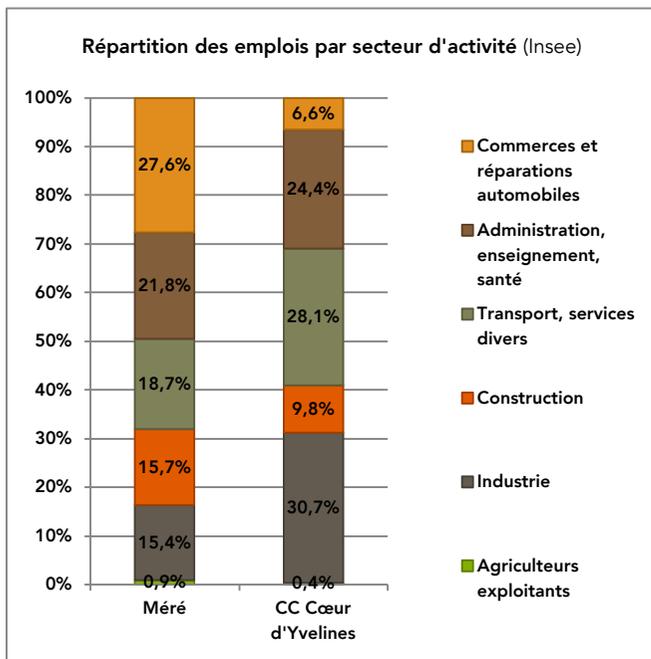
Une population résidente plutôt insérée sur le marché de l'emploi

- 69,3% des actifs résidant ont un emploi, ce taux est comparable à celui observé sur la Communauté de communes Cœur d'Yvelines (70%).
- Méré apparaît à proximité dans une zone dynamique sur le plan économique liée à la proximité des pôles d'emploi de l'Ouest francilien.
- Cette situation est associée à un niveau de revenu fiscal moyen élevés (32 504 € en 2012).

Une situation de l'emploi qui se conforte sur la commune

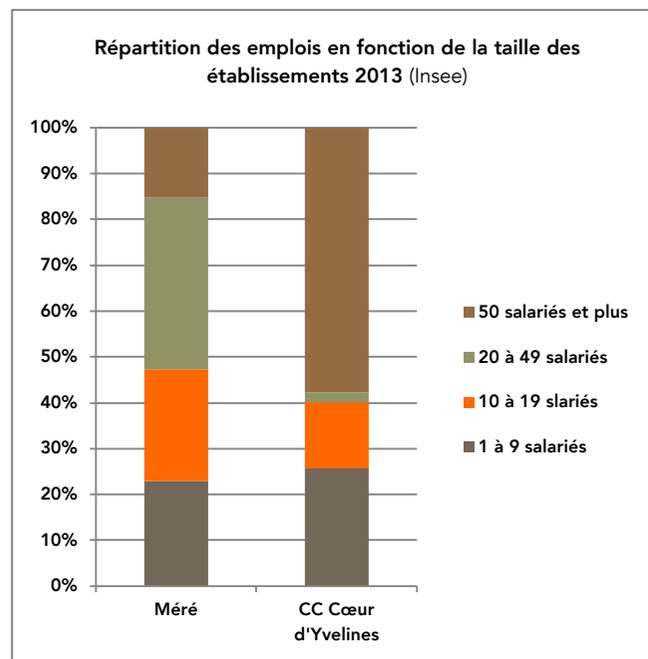
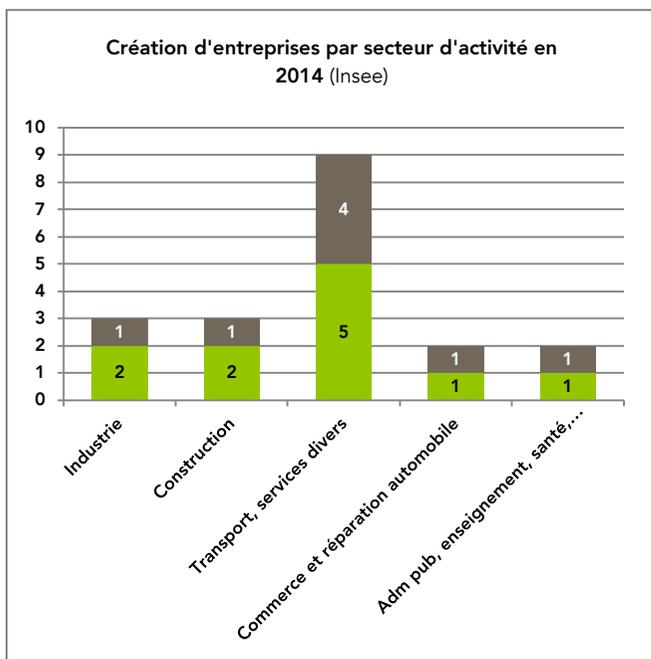
- Méré compte 695 emplois en 2012 contre 556 en 2007. La situation de l'emploi apparaît plus dynamique sur la commune qu'à l'échelle de l'intercommunalité.





Un tissu d'entreprises tertiaires

- En 2012, les 695 emplois présents sur la commune étaient pour 50% environ liés aux secteurs « commerces et réparations automobiles » et « administration, enseignement, santé ».
- A fin 2013, on recensait 238 établissements économiques sur la commune de Méré (source Insee). Plus de la moitié exerçait dans les activités du « Transport et services divers » (135 établissements), dans le « Commerce et la réparation automobile » (40 établissements) et dans « l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale » (25 établissements).
- La majorité des entreprises de Méré sont des petites unités. Près de 23 % des entreprises ont moins de 10 salariés.





Supermarché Casino



Rue Léopold Bellan, la Brocantine

Une offre en commerces de proximité faible

- Méré dispose de relativement peu de commerces de proximité à destination des habitants.
- L'offre économique et commerciale s'organise de manière diffuse et ne forme pas de réelle polarité à l'échelle de la commune. L'offre est portée par :
 - le supermarché Casino, rue Vannier, situé dans le quartier pavillonnaire en limite de Montfort-L'Amaury, assure une offre commerciale fréquentée par les habitants de Méré et des communes voisines. Le supermarché propose des services connexes (distributeur de billets, point presse, pressing, photocopieur, photo d'identité...). Des besoins en surface de stockage pour améliorer la gestion et l'organisation du supermarché sont identifiés.
 - le restaurant la Brocantine dans le centre bourg ancien à proximité immédiate de la Mairie.
 - le bar-restaurant Victoria Station à la gare SNCF. Des commerces ambulants proposent en semaine une offre de proximité près du Victoria Station (vente de pain, de légumes et de coquillages...).
 - le Casino Drive et la station-service, le long de la route départementale 912 confortent l'offre locale en commerce et services.

Une offre médicale et paramédicale très présente et complète

- Méré dispose de deux cabinets paramédicaux : un cabinet au Parc Boulogne en entrée Nord de bourg (kinésithérapeute, podologue-pédicure, ostéopathe, psychologue, infirmière) et un second cabinet situé allée du Manège dans le bourg (ostéopathe, pédicure-podologue, orthophoniste).
- L'offre est complétée par le cabinet médical d'obstétrique-gynécologie de l'avenue du Général de Gaulle en entrée sud du bourg.



Cabinet médical avenue du Général de Gaulle



Cabinet paramédical – Parc Boulogne





Partie la plus ancienne de la zone d'activités



Séquence la plus récemment aménagée de la zone d'activités

L'offre foncière économique de Méré

- Méré avec sa zone d'activités du quartier de la Gare s'inscrit dans un contexte économique particulièrement dynamique.
- La zone d'activités économiques de Méré est l'une des plus importants de la Plaine de Jouars tant en superficie (35 ha) qu'en nombre d'établissements (50 entreprises). C'est également l'une des rares à être desservie par une gare SNCF, la RN12 et par le réseau Haut Débit.
- La zone d'activités économiques se développe principalement au Nord de la voie ferrée. Un projet d'extension est en cours avec 7 lots mis en vente.
- La partie la plus anciennement aménagée de la zone, la partie située à l'ouest de RD 76) accueille des activités lourdes et relativement nuisantes. Des besoins de requalification de la voirie, de meilleure insertion paysagère et plus globalement de renouvellement de cette séquence la plus ancienne se font aujourd'hui sentir. Par ailleurs, le foncier et l'immobilier du quartier de la gare appartenant à RFF ne semblent pas valoriser en totalité.

Un effet de vitrine économique en façade sur la RN12 et aux abords de la gare à valoriser

- Entre le faisceau SNCF et l'axe de la RN12, un tissu économique prend place le long de la route départementale 912. Un chapelet d'activités se développe jusqu'au rond-point de la gare : Casino Drive, station-service, activités d'entretien automobile et de garages, activités du bois...
- Les abords de la gare ne participent pas spécifiquement au développement d'une activité de commerces et de services en dehors du bar-restaurant Victoria Station, pizzeria...
- L'ancien logement du chef de gare doit accueillir prochainement un espace de coworking (projet SNCF).
- Quelques activités para-agricoles sont également implantées le long de l'avenue de l'Arbre à la Quénée (établissement Paumier : production de cactées).

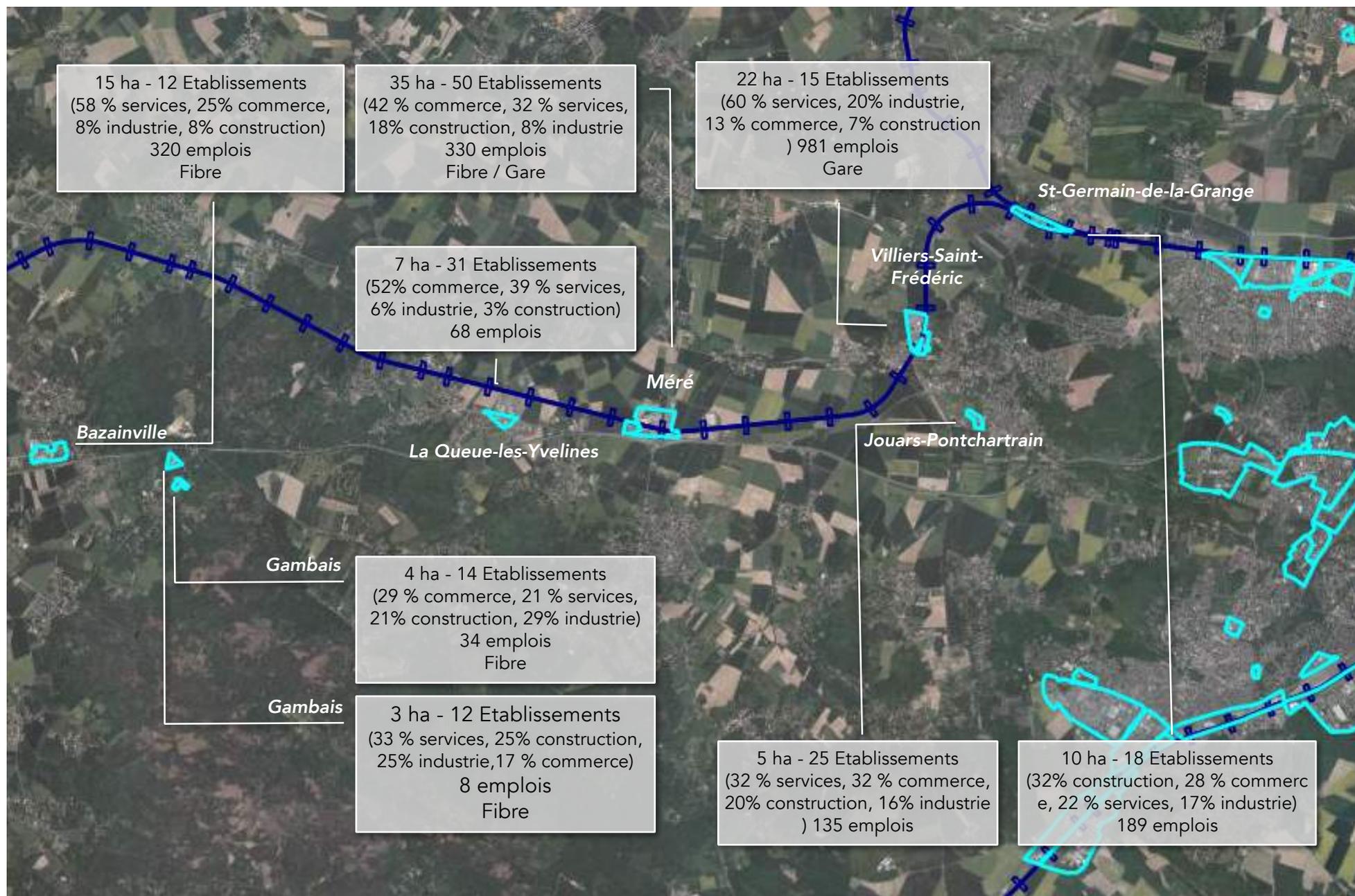


Station-service et Casino Drive, le long de la RD912

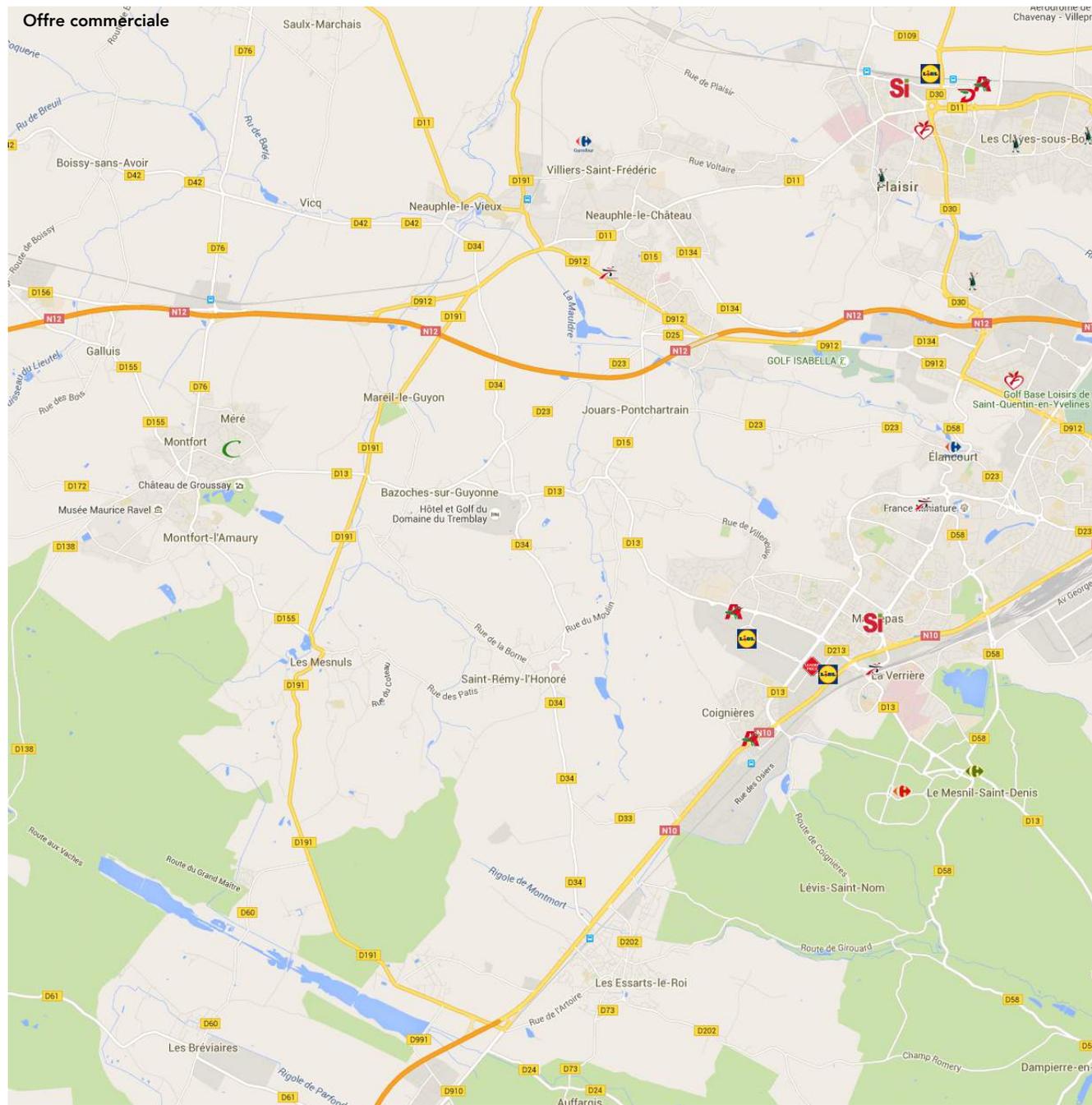


Activités liées à l'automobile le long de la RD912

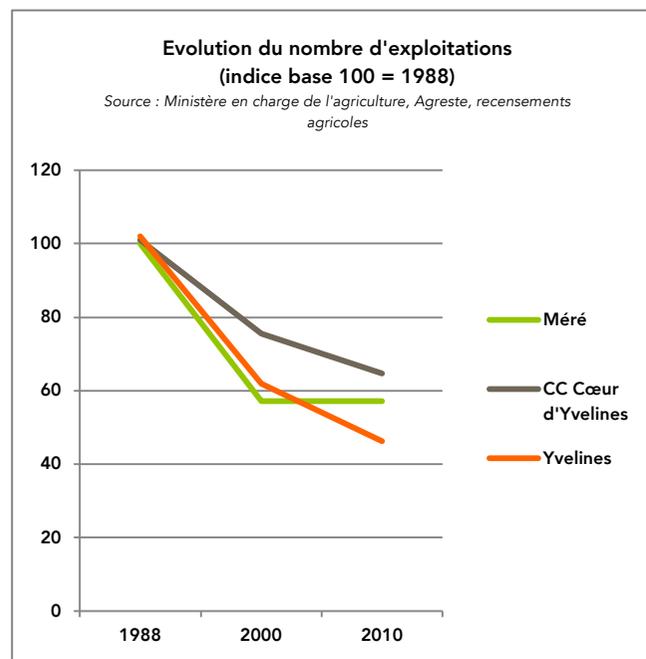
ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES – PARCS D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES



Extrait de la carte des Parcs d'activités économiques (CCI des Yvelines)



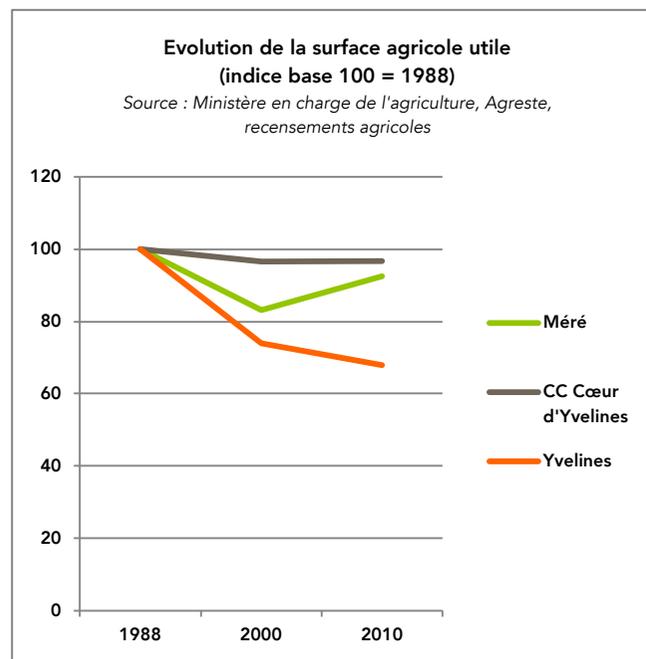
- L'offre commerciale présente sur la commune de Méré (supermarché Casino dans le bourg et Casino Drive en sortie de la RN12) est complétée par celle des communes de Villiers-Saint-Frédéric (Carrefour) et de Jouars-Pontchartrain au Nord et à l'Est de la commune. Une offre diversifiée est également présente à l'Est sur les pôles de Maupertuis - Coignières - La Verrière, le pôle commercial de Plaisir.

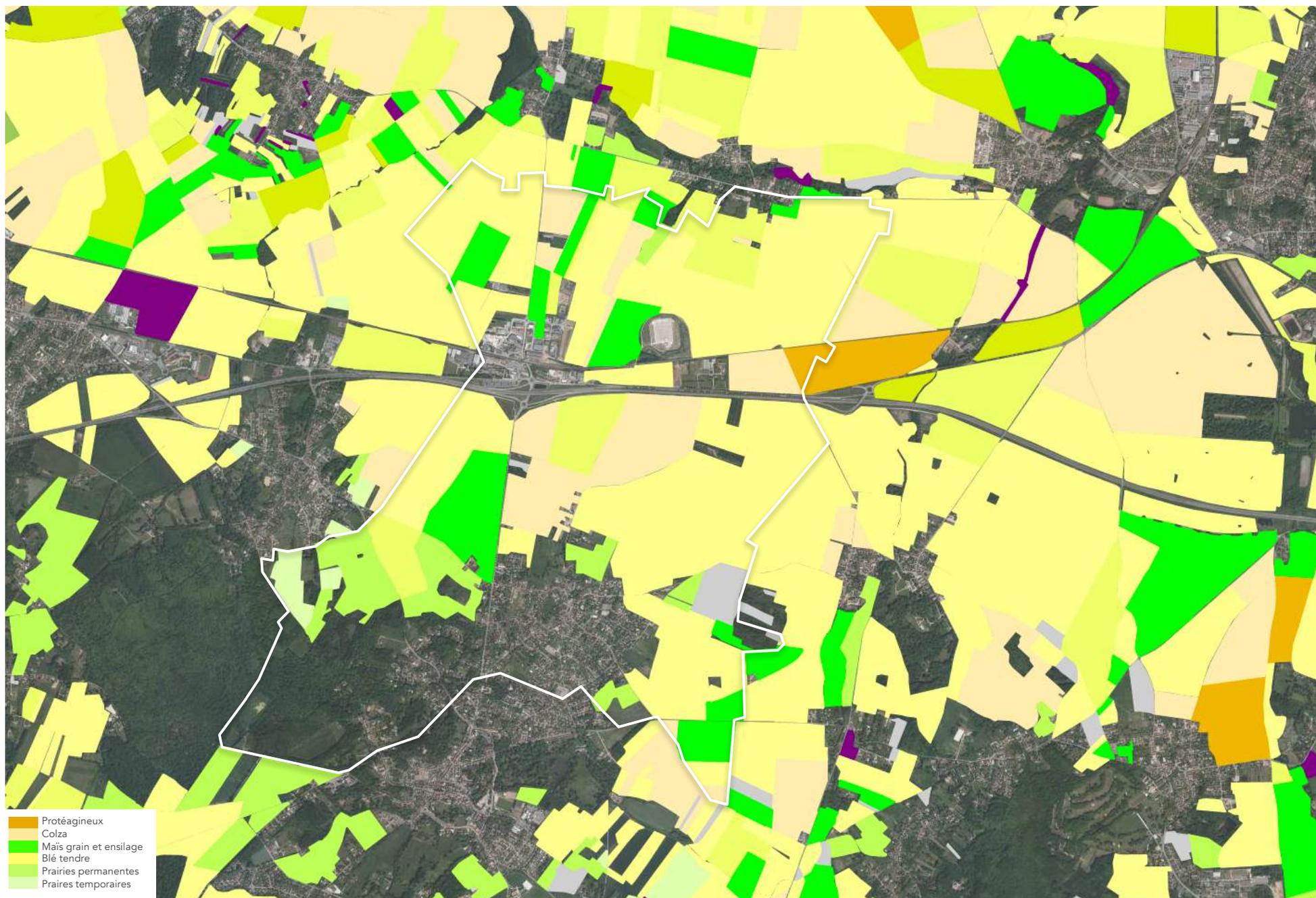


- Selon le RGA (Recensement Général Agricole), 4 exploitations ont leur siège d'exploitation sur la commune en 2010. Une douzaine d'exploitants cultivent des terres sur la commune.
- Selon la commune, 2 exploitations ont leur siège d'exploitation dans le village (rues du Colombier et de Mareil). A cette activité, s'ajoute la production de cactée (société Paumier) avenue de l'Arbre à la Quénée et l'activité de maraîchage le long de la route départementale 76.
- Selon le RGA, le nombre d'exploitations a diminué de manière continue entre 1988 et 2000 pour se stabiliser à partir de la décennie 2000. Les exploitations sont ainsi passées de 7 en 1988 à 4 en 2000 et se sont stabiliser depuis.

Evolution du nombre d'exploitations (source RGA)	1988	2000	2010
Méré	7	4	4

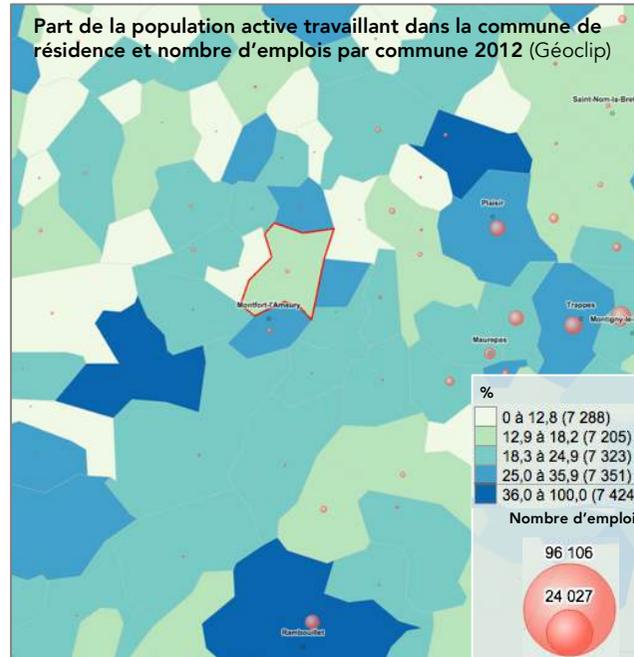
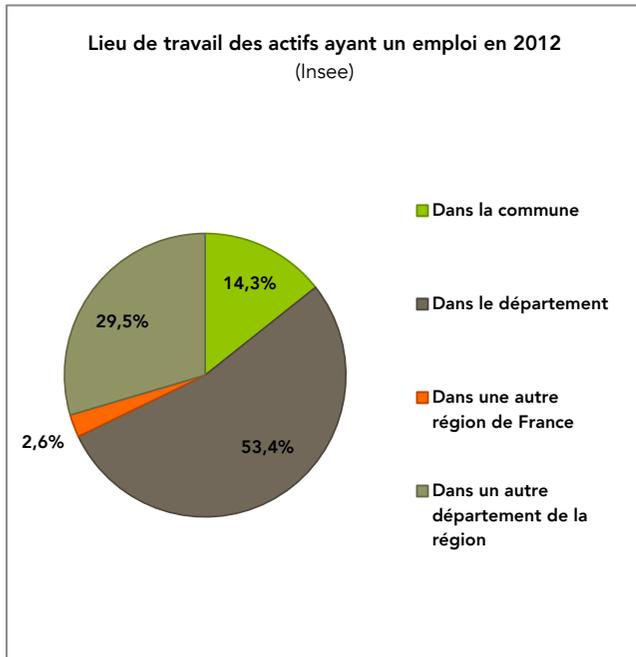
- Le rythme de diminution est également observé à l'échelle de la communauté de communes Cœur d'Yvelines et du département des Yvelines et tend à se poursuivre en 2000 et 2010.
- La superficie de la commune est de 1 052 ha et celle des espaces agricoles est de 749 ha soit 71% (données MOS 2012).
- La commune offre un type de sol qui bénéficie d'un potentiel agronomique important du fait de la présence de limons. La qualité agronomique des sols est jugée de bonne à excellente. Les grandes cultures constituent la majorité de la SAU de la commune, quelques parcelles de pâturages sont présentes à la ceinture immédiate du village.
- Les espaces agricoles sont identifiés comme des espaces fonctionnels et les exploitations agricoles sont jugées robustes. Elles bénéficient de conditions d'exploitation sereines.



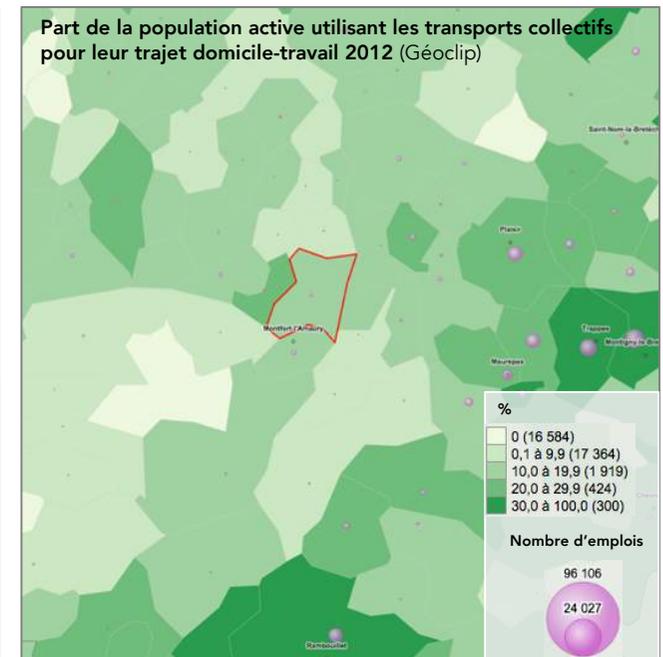
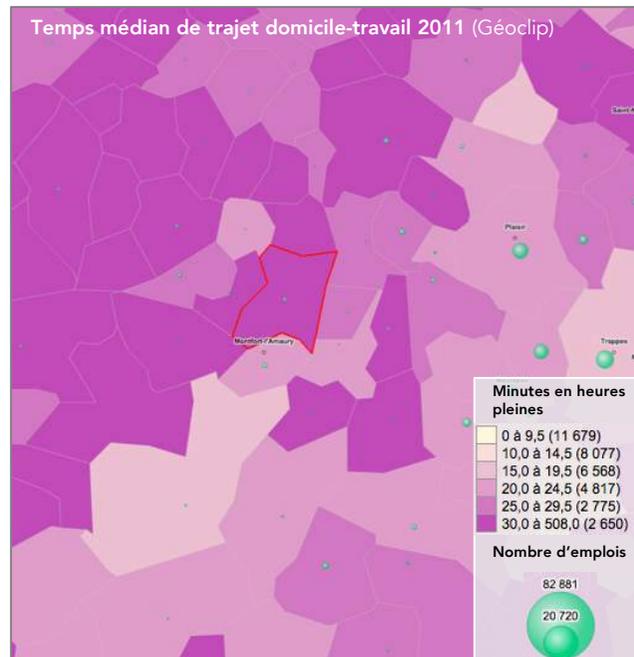
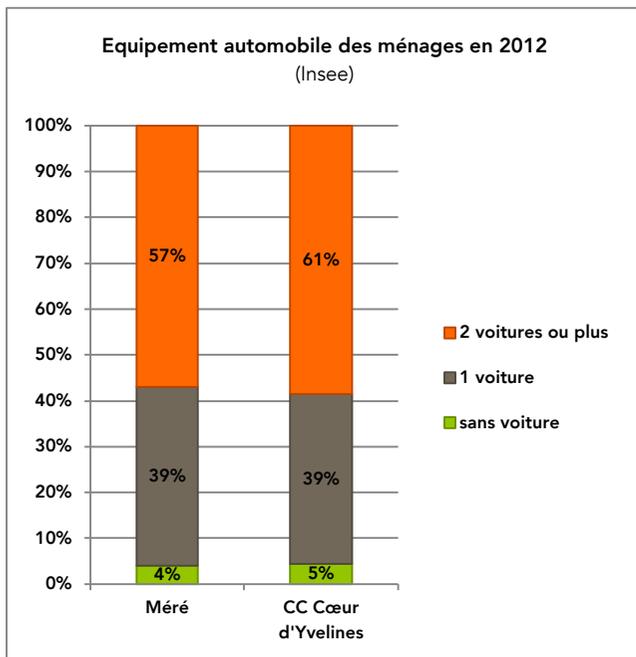




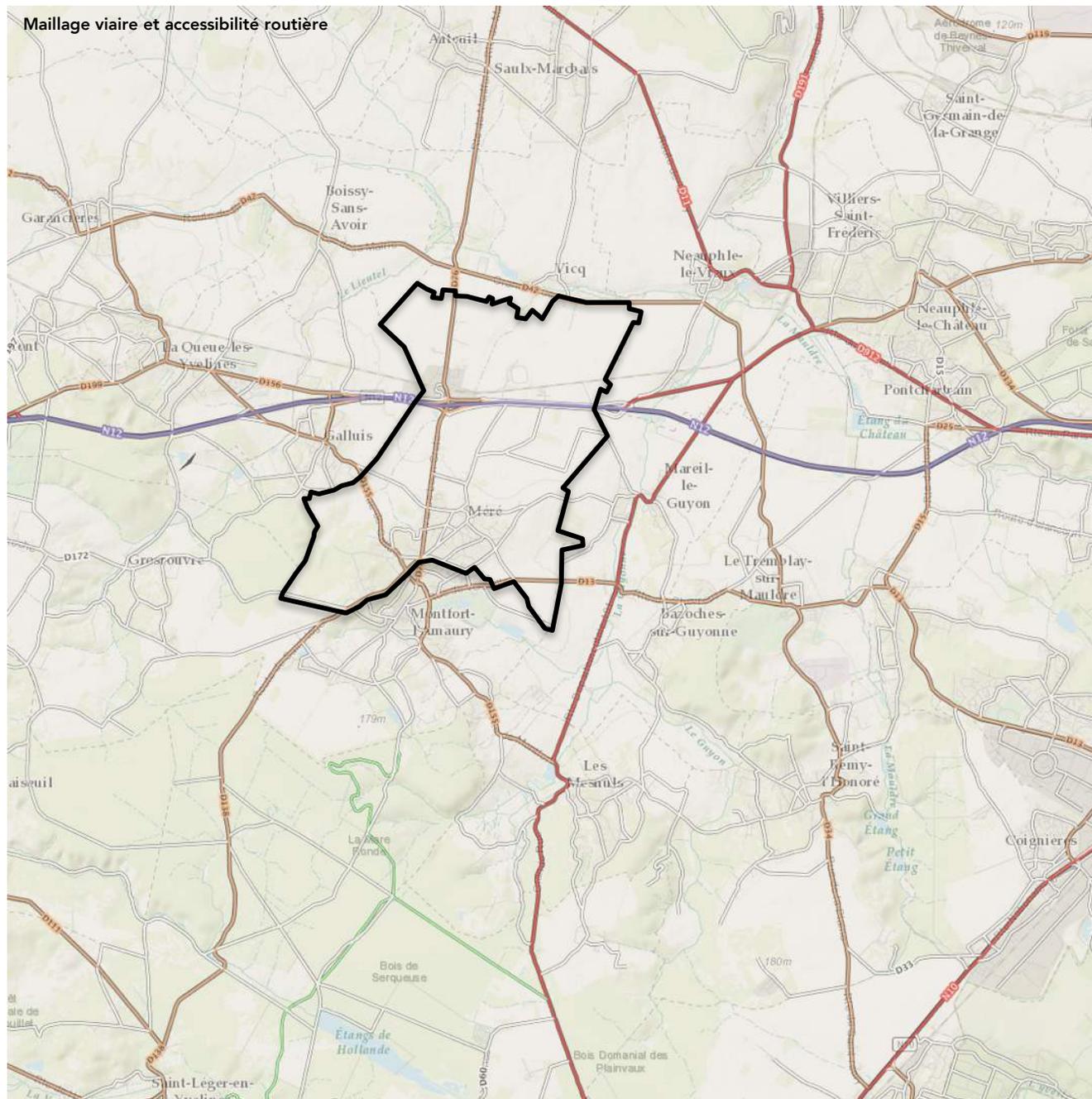
MOBILITÉS



- Seuls 14,3% des actifs résidant Méré travaillent dans la commune. Ce taux relativement faible (alors que d'autres communes voisines montrent des taux légèrement supérieurs) témoigne de l'importance des déplacements domicile-travail vers l'extérieur de la commune et les grands pôles d'emploi voisins.
- Méré est proche de pôles d'emploi actifs de l'Ouest de l'agglomération parisienne. Cette situation induit :
 - un temps médian de déplacement domicile-travail pour les habitants de Méré supérieur à 30 mn (précisément 34 mn).
 - un taux plutôt faible de déplacement domicile-travail effectué par transport collectif (17%).
 - Un taux important de motorisation, voire de bi-motorisation, comparable aux taux observés sur la communauté de communes.
- D'autres motifs de déplacement doivent également être pris en compte, tel que l'accès aux établissements scolaires secondaires, aux équipements supérieurs et loisirs (piscine, cinéma...) qui génèrent des besoins en déplacement.

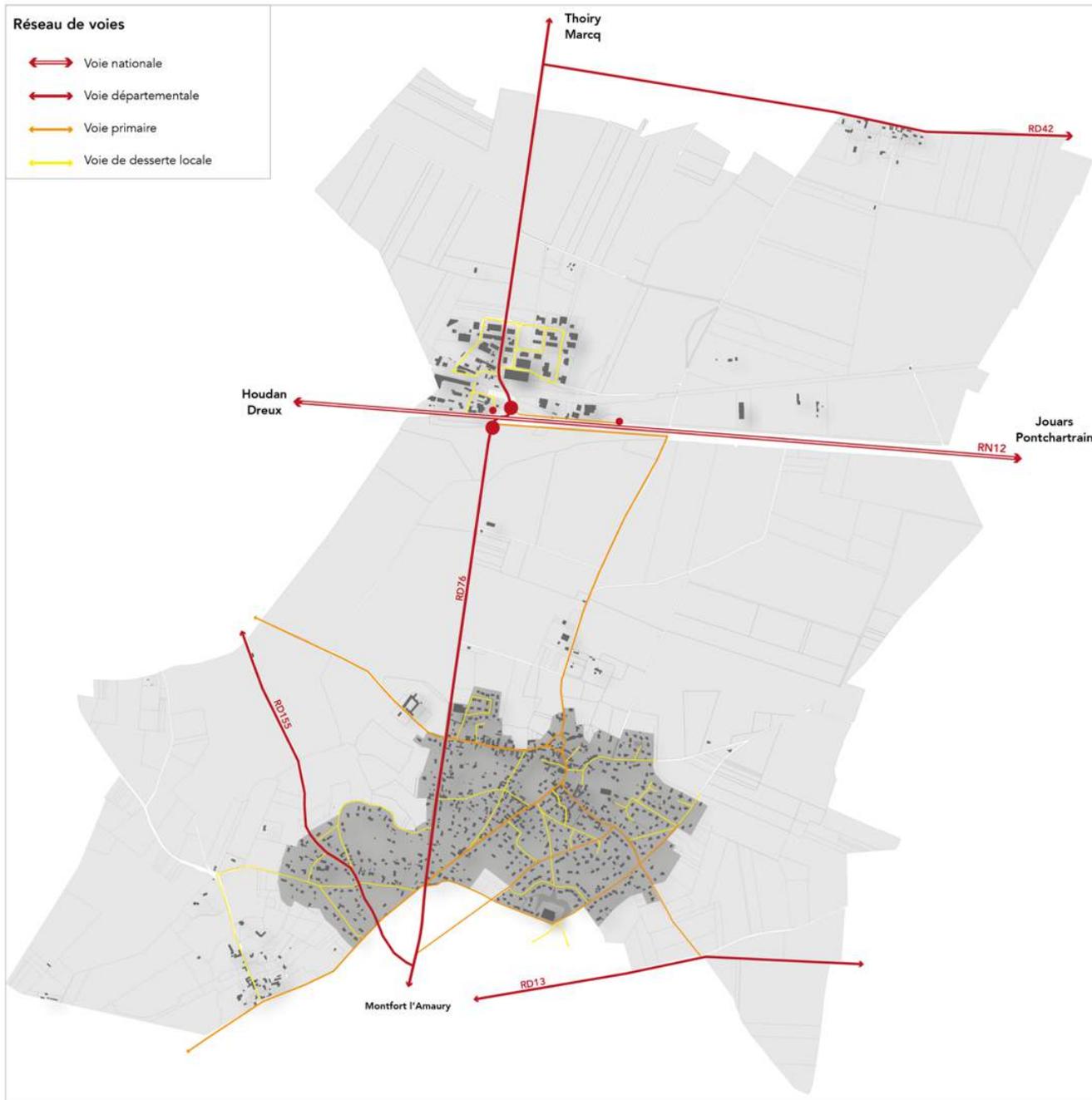


Maillage viaire et accessibilité routière



La commune de Méré est très bien desservie et bénéficie d'accès direct aux grands réseaux régionaux et nationaux

- Méré est traversée au Nord du village par la RN 12 qui relie l'Ouest de l'agglomération francilienne – Saint-Quentin-en-Yvelines (24 km - 26 minutes) à Houdan (20 km – 20 minutes) et Dreux (40 km - 35 minutes).
- La RN12 est accessible via la RD76 qui traverse Méré et la relie, au sud, à Montfort L'Amaury et, au nord, aux communes de Vicq, Saulx-Marchais, Auteuil...
- La commune de Méré est tangente à l'Est par la RD 191 qui est accessible via la RD13 (centre bourg) et la RD42 (Le Mesnil Piquet). La RD 191 assure une connexion rapide à la RN10.
- La desserte de la commune avec ces axes routiers structurants lui assure une bonne accessibilité.
- L'ensemble du système viaire structurant de Méré est connecté à la RN 12 en un point à la hauteur de la Gare SNCF. Ce point constitue un nœud stratégique.



Une trame primaire structurante

- La trame viaire de desserte Méré est structurée à partir de la route départementale 76 (Léon Crété - route de la Bardelle). La RD dessert l'ensemble du territoire communal (gare et cœur de bourg)
- Cette voie Nord-Sud, véritable traverse de bourg et de commune, assure la connexion du système viaire communal avec les axes viaires extérieurs. D'une part, elle permet de relier la RN12, la RD42 et la RD155 et d'autre part elle se connecte au réseau viaire de Montfort l'Amaury.
- La RD 76 et la RN12 s'intersectent à la hauteur de la gare SNCF. Ce secteur constitue ainsi un nœud viaire important à l'échelle de Méré et la principale porte d'entrée de la commune.
- La trame viaire primaire se développe en appui à l'avenue Léon Crété pour desservir l'ensemble du bourg.
- Le hameau du Mesnil Piquet, au Nord, est desservi via la route départementale 42.

Congestion et sécurité

- L'organisation hiérarchisée du réseau viaire communal conduit à une concentration des flux en des points névralgiques qui en deviennent sensibles. Il s'agit principalement des accès à l'avenue Léon Crété (RD 76) depuis la Gare et le bourg de Méré.
- En outre, le profil linéaire et la facilité de circulation offerte par l'avenue Léon Crété induit des vitesses de circulation élevées dans la traverse de bourg qui exposent les usagers et les habitants à des risques accidentogènes.

Stationnement public

- gare : +/- 410 places
- bourg : +/- 120 places

Autre stationnement

- supermarché : +/- 80 places



Une offre conséquente mais des besoins croissants

- Pour répondre aux besoins en stationnement de nombreuses places gratuites sont proposées dans le village. Ces places sont matérialisées sur la chaussée et par des aires de stationnement dédiées (cf. carte de localisation du stationnement). Au total, près de 120 places gratuites sont disponibles dans le bourg.
- Le secteur du centre-bourg ancien présente des difficultés de stationnement pour les résidents spécifiques. La densité et l'organisation des tissus bâtis anciens induit des difficultés à dégager des espaces de stationnement sur les emprises privées ainsi que sur les espaces publics.
- L'offre en stationnement à la gare est de 410 places gratuites dont une aire de stationnement de 360 places avenue du Pigeon Bleu.
- Bien que non public, le parking du supermarché Casino, rue Vannier, comptabilise environ 80 places de stationnement.



Desserte transport collectif routier (bus)

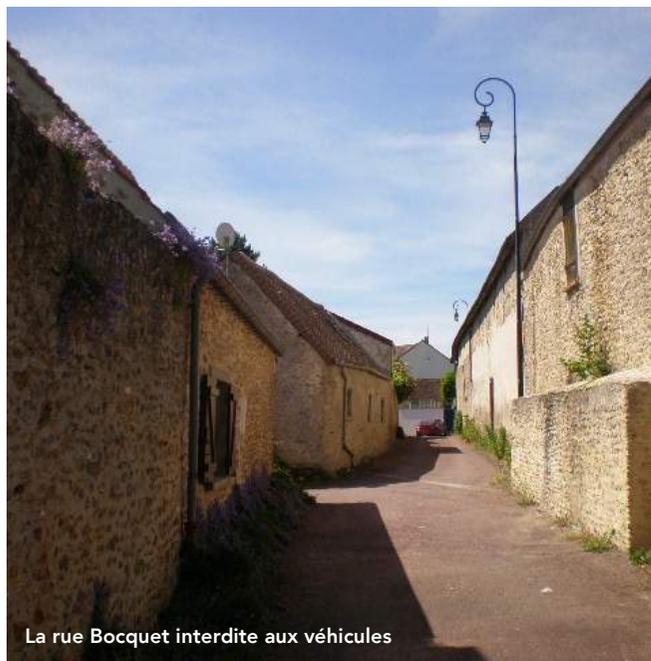
- Méré est desservi par plusieurs lignes de bus (réseau Rambouillet interurbain, réseau Houdanais, Transdev IDF Houdan). Une grande partie de cette desserte traverse la commune pour regagner directement la gare SNCF de Montfort-Méré. Seules 4 lignes offrent une desserte locale. 5 arrêts sont aménagés dans le bourg (Guinandes, Saint-Roch, Poirier d'Encre, Mairie, Parc Boulogne, Maladerie) et 1 arrêt au hameau du Mesnil Piquet.
- Le service en transport en commun se concentre aux heures de pointe (créneaux scolaires). En journée et hors période scolaire, l'offre de service est faible.
- Le Rezo Pouce Yvelines propose une offre de mobilité alternative et de proximité sur la commune. Cette offre répond aux besoins des zones peu desservies par les transports en commun et qui font appel à une utilisation massive de la voiture individuelle pour de petits trajets.

Desserte ferrée – ligne N du Transilien

- La gare de Montfort – Méré, à 2 km au nord du bourg (20 mn à pied), est desservie par la ligne N du Transilien reliant la Gare Paris Montparnasse (à 37 mn) à Houdan (à 18 mn) et Dreux (à 32 mn). La ligne est desservie par 2 trains par heure entre 5h et 9h, 1 train toutes les heures entre 10h et minuit.
- La gare dispose d'un vaste parc de stationnement gratuit et d'un parking à vélo.

Gare routière

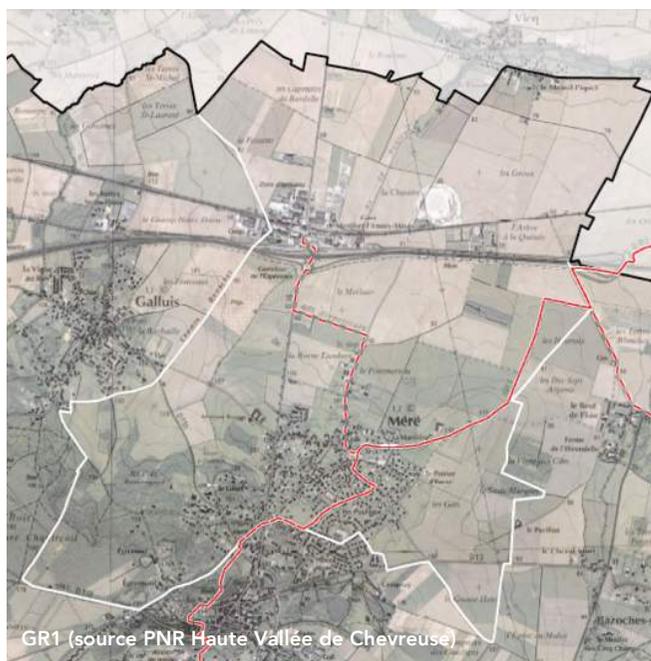
- La gare de Montfort – Méré est desservie par le bus. Une dizaine de lignes sont au départ de la gare routière, elles sont principalement à vocation scolaire et desservent les grands équipements du territoire intercommunal Cœur d'Yvelines.



La rue Bocquet interdite aux véhicules



Sente de l'Abbaye



GR1 (source PNR Haute Vallée de Chevreuse)



Chemin piétonnier dans l'espace Poirier d'Encre

Des circulations piétonnières inégalement sécurisées sur la commune

- Les déplacements piétonniers ne sont pas aisés et sécurisés sur l'ensemble du réseau viaire de la commune.
- En dehors de la zone agglomérée, l'avenue Léon Créte est aménagée en piste cyclable séparée de la chaussée. Cependant la liaison n'est pas continue jusqu'à la gare. Son tracé s'interrompt à la hauteur de la RN12. Le quartier de la gare et la zone d'activités, la RD912, le hameau du Mesnil Piquet sont les secteurs de la commune les plus défavorables aux circulations douces : fort trafic automobile, absence d'espaces dédiés aux cheminements doux.
- Les rues du centre-bourg ancien, souvent étroites, présentent des espaces dévolus aux piétons peu pratiques. Cependant, la circulation par les piétons est rendue possible par un trafic automobile plutôt maîtrisé. Le centre village historique est aménagé en zone 30.
- Les rues desservant les quartiers résidentiels plus récentes présentent des trottoirs qui permettent des cheminements piétonniers sécurisés.
- Des cheminements piétonniers dédiés assurent des liaisons douces sécurisées à l'écart des circulations automobiles. Un réseau discontinu se développe dans les opérations pavillonnaires récentes et permet de regagner l'espace récréatif et de loisirs Le Poirier d'Encre et de la Mairie.

Chemin de Randonnée et de loisirs

- La commune est desservie par un important réseau de chemins ruraux et agricoles qui répondent aux besoins locaux de promenade et de loisirs.
- La commune est également traversée par le GR1 avec un diverticule qui permet un accès depuis la Gare de Montfort – Méré.

Equipements

Scolaires et péri-scolaire

- A Ecole et restaurant scolaire
- B Garderie

Culturels, sportifs, loisirs, associatifs

- C Médiathèque
- D Maison des associations
- E Espace récréatif « Le Poirier d'Encre »
- F Gymnase
- G Tennis-club

Santé

- H Cabinet médical - paramédical

Communaux

- I Mairie
- J Ateliers municipaux



Equipements publics

- Méré dispose d'une large gamme d'équipements de proximité tant sur le plan sportif, socioculturel ou scolaire qui se regroupe dans le centre village ancien.
- Cette offre répond au dynamisme associatif de la commune qui s'exprime dans les domaines :
 - du sport : basket, badminton, gymnastique, marche, yoga, tennis...
 - de la vie sociale et culturelle : arts, musiques et chants, bibliothèque scolaire, théâtre, philatélie...

Equipement scolaires

- Méré possède un groupe scolaire complet pour l'ensemble des classes de la maternelle et du primaire : 3 sections de maternelle et 5 classes du primaire. Un service périscolaire complète l'offre sur la commune (garderie, restaurant scolaire,...)
- Depuis 2010 les effectifs sont relativement stables en maternelle. Les effectifs de la section élémentaire présentent une baisse d'effectif relativement marquée (15%) depuis la rentrée 2010.
- Le groupe scolaire dispose des capacités d'accueil pour des classes supplémentaires. La commune s'est portée acquéreur d'un bâtiment au droit de l'école actuelle. En l'absence de besoin scolaire spécifique, elle devrait accueillir la future maison des associations.

Evolution des effectifs scolaires (source : commune)

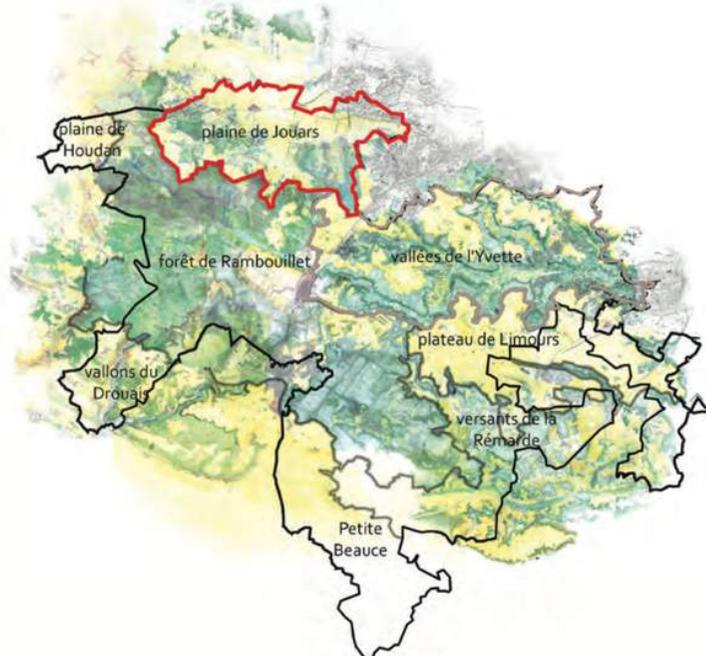
	2010	2011	2012	2013	2014
	2011	2012	2013	2014	2015
Maternelle	51	55	51	50	53
Elémentaire	122	121	110	108	102



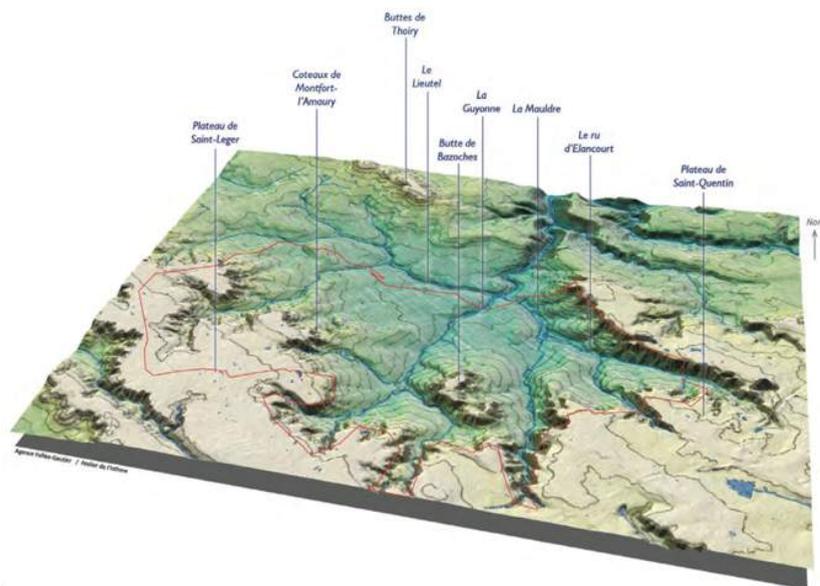
**ÉTAT INITIAL DE
L'ENVIRONNEMENT (1/3)**

SOCLE NATUREL

Parc naturel régional et entités paysagères (Plan de Paysage et Biodiversité de la Plaine de Jouars à Montfort)



Plaine de Jouars (Plan de Paysage et Biodiversité de la Plaine de Jouars à Montfort)

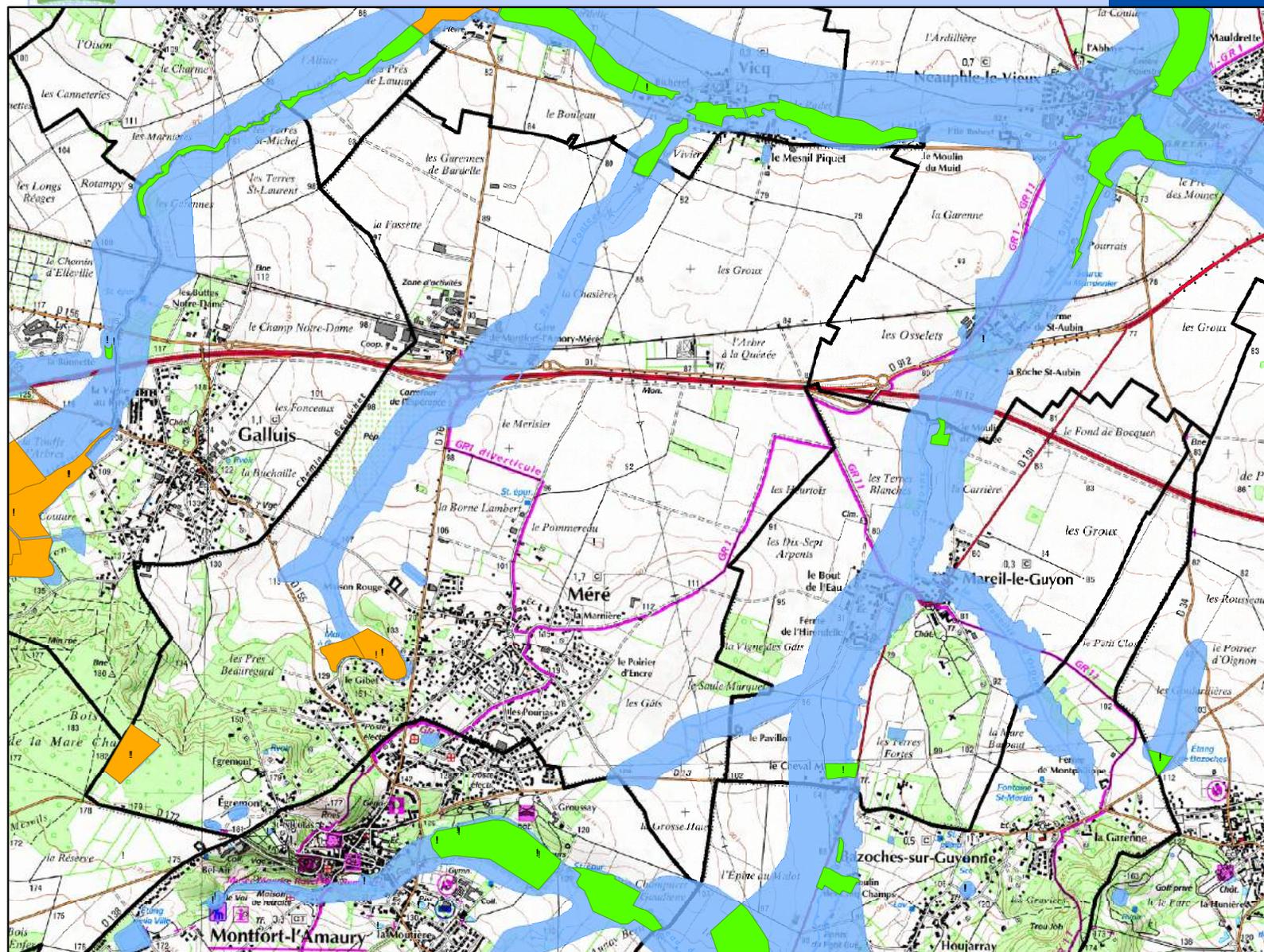


Relief

- Le périmètre de la commune de Méré s'inscrit dans une vaste entité géographique « Plaine de Jouars » organisée et sculptée par le réseau hydrographique de la Mauldre et de ses affluents. Véritable amphithéâtre creusé dans le plateau des Yvelines, la plaine de Jouars est presque entièrement tenue par des reliefs boisés dessinant des limites claires qui contribuent à sa lisibilité. Plein est le plateau de Saint-Quentin en Yvelines, au sud le plateau de Rambouillet, au nord le coteau de Neauphle-le-Château et le relief caractéristique de la ride de Thoiry.
- Les limites communales de Méré prennent appui, au sud, sur les flancs du coteau boisé de Montfort l'Amaury et se déroulent, au nord, jusqu' au centre de la plaine de Jouars.

Réseau hydrographique

- La commune de Méré est traversée du sud au nord par le Ru du Pontoux, affluent du Lieutel. La partie centrale du ru du Pontoux est considérée comme un secteur prioritaire pour la restauration de la morphologie des cours d'eau.



- Zones humides (2011)**
- Zones humides effectives à enjeu pour l'application du règlement
 - Autres zones humides effectives
 - Zones humides probables (classe 3 DRIEE)
 - Mares

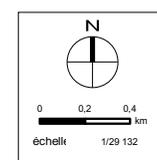
Périmètres de référence :

- SAGE Mauldre
- 76 Communes

Les zones humides effectives et effectives à enjeu pour l'application du règlement sont issues d'un travail de terrain basé sur l'identification de la végétation hygrophile de zones prélocalisées par recoupement entre des données bibliographiques, les données et la toponymie de l'IGN, les vues aériennes, des cartographies existantes, en particulier celles des zones à dominante humide de l'AESN et les enveloppes d'alerte des zones humides établies par la DRIEE.

La délimitation est indicative et ne doit pas être exploitée à l'échelle de la parcelle.

sources, références :
 IGN BDTopo
 COBAHMA
 DRIEE
 SNPN



Février 2014

SDAGE « Bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands 2016-2021

- Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) est un document de planification qui fixe, pour une période de six ans, « les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et les objectifs de qualité des eaux » (article L212-1 du Code de l'environnement) à atteindre dans le Bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands.
- Le SDAGE du Bassin de la Seine et des cours d'eau Côtiers Normands a été adopté par le Comité du Bassin le 5 novembre 2015.
- Il définit huit défis à relever pour la période 2016 – 2021 :
 - Défi 1 : Diminuer les pollutions ponctuelles des milieux par les polluants classiques,
 - Défi 2 : Diminuer les pollutions diffuses des milieux aquatiques,
 - Défi 3 : Réduire les pollutions des milieux aquatiques par les micropolluants,
 - Défi 4 : Protéger et restaurer la mer et le littoral,
 - Défi 5 : Protéger les captages d'eau pour l'alimentation en eau potable actuelle et future,
 - Défi 6 : Protéger et restaurer les milieux aquatiques et humides,
 - Défi 7 : Gérer la rareté de la ressource en eau,
 - Défi 8 : Limiter et prévenir le risque d'inondation.

Le PLU de Méré doit être compatible avec les orientations du Schéma D'Aménagement et de Gestion des Eaux « Bassin de la Seine et des cours d'eau Côtiers Normands ». Pour mettre en œuvre ces orientations, il doit notamment répondre aux objectifs suivants :

- renforcer la prise en compte des eaux pluviales par les collectivités
- limiter l'impact du drainage des terres agricoles par des aménagements spécifiques,
- protéger les zones humides,
- limiter et prévenir le risque d'inondation.

SAGE Mauldre

- La commune est concernée par le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) de la Mauldre révisé approuvé le 10 août 2015.
- Selon l'article L.215-2 du Code de l'environnement, « lorsque le SAGE a été approuvé et publié, le règlement et ses documents cartographiques sont opposables à toute personne publique ou privée pour l'exécution de toute installation, ouvrage, travaux ou activité mentionné à l'article L.214-2.
- Dans le cadre de la révision du SAGE Mauldre, l'EPTB Mauldre-COBAMA a réalisé en 2011 un inventaire non exhaustif et une caractérisation des zones humides. L'analyse des enjeux des zones humides a permis de distinguer les zones humides effectives des « zones humides effectives à enjeu pour l'application du règlement ». La commune de Méré est concernée par la présence de zones humides effectives à enjeu pour l'application du règlement. Sur ces zones humides, l'article 2 du règlement du SAGE s'applique.

Zones humides

- Les zones humides sont des zones de transition entre le milieu terrestre et le milieu aquatique. Cette position d'interface explique que les zones humides figurent parmi les milieux naturels les plus riches au plan écologique.
- Au regard des études qui ont été réalisées pour la révision du SAGE, il s'avère que certaines parties du territoire communal, situées le long du ru de Ponteux et au sud-est du village, ont été identifiées comme appartenant à une enveloppe d'alerte zone humide de classe 3 par la DRIEE (Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie). Ces zones humides de classe 3 sont des Zones pour lesquelles les informations existantes laissent présager une forte probabilité de présence d'une zone humide, qui reste à vérifier et dont les limites sont à préciser.

Par ailleurs, deux zones humides effectives à enjeu pour l'application du règlement du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Mauldre sont présentes à Méré, en amont du ru du Ponteux, au lieu-dit de la « Mare à Gautier » ainsi qu'au sud-ouest de la commune au sein du « Bois de la Mare Chantreuil ». (cf. carte page suivante).